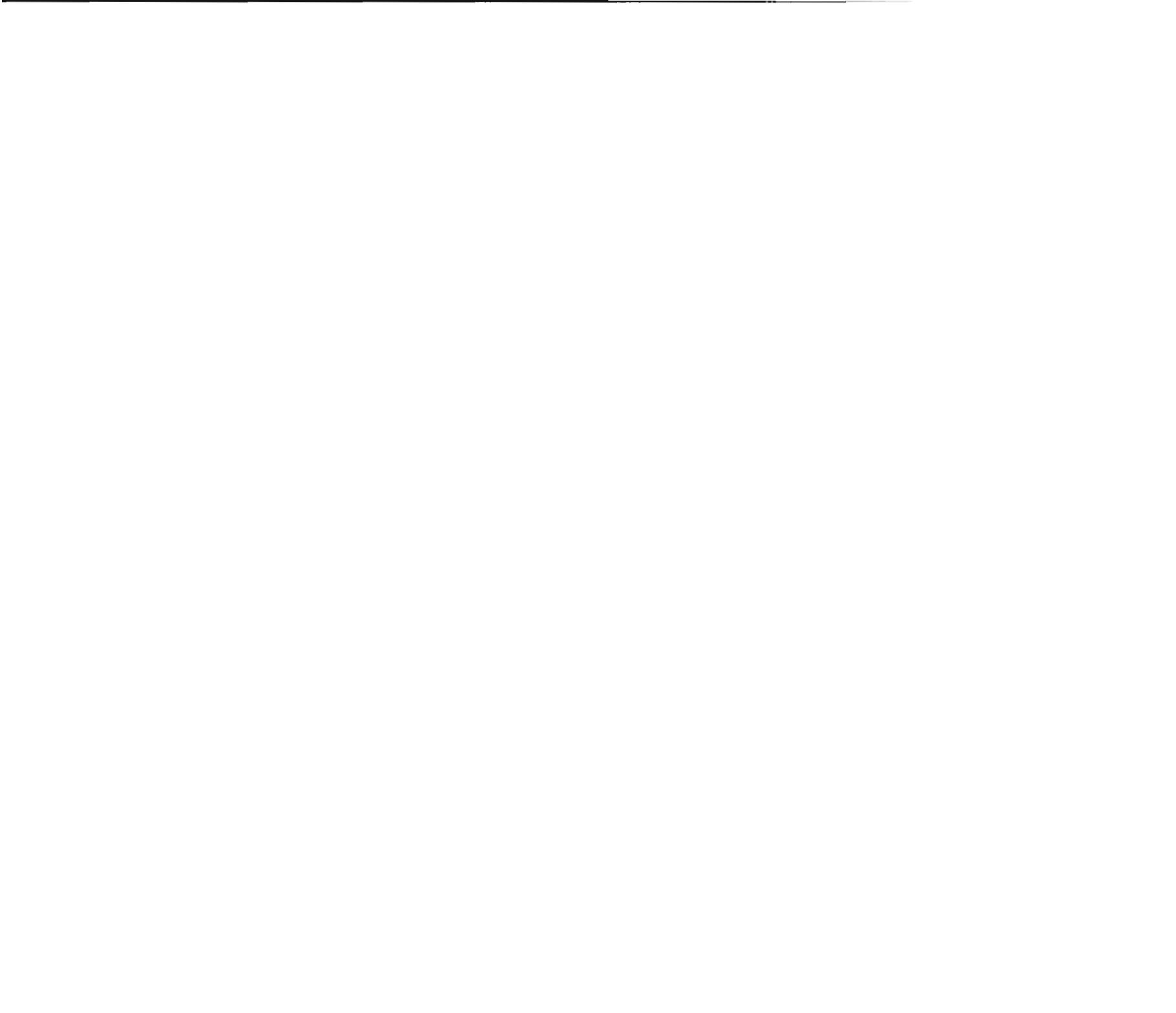


Le Sénégal

par Alain Sinou



Le temps des comptoirs

L'histoire des établissements européens au Sénégal débute au xv^e siècle. Les navigateurs portugais longent les côtes du continent à la recherche de produits pour l'Europe. Après avoir suivi les côtes désertiques du Sahara et contourné un premier cap, qu'ils nomment cap Blanc ¹, ils découvrent des côtes habitées puis un fleuve, le Sénégal, et enfin un cap rocheux, qu'ils appellent cap Vert, en raison de la végétation qui le couvre.

Ne trouvant pas ces produits, ils continuent leur route plus au sud d'où ils rapportent des épices et de l'or ; les côtes sénégalaises restent une escale obligée depuis l'Europe. Le développement du commerce de l'or au $xvii^e$ siècle attire la venue d'autres commerçants, hollandais, suédois, danois, anglais qui supplantent les premiers. A cette activité se substitue au $xviii^e$ siècle, le commerce des esclaves envoyés dans les plantations des Antilles et d'Amérique latine.

Le long des côtes sénégalaises, les principaux comptoirs fondés sont Rufisque, situé sur la presqu'île du Cap vert, Gorée, une île à proximité, et Saint-Louis, à l'embouchure du fleuve Sénégal. Pendant plusieurs siècles, ils sont sous l'autorité de diverses nations européennes et sont dirigés par de nombreuses compagnies commerciales. D'autres comptoirs, fondés par des Portugais, comme Joal ou Albreda ont une activité réduite et une existence plus éphémère ².

Les comptoirs sont généralement situés à l'intérieur des villages côtiers ou à proximité, lorsque les chefs locaux autorisent l'installation des traitants, ce qui leur assure en contrepartie d'importants revenus. Ils sont de préférence

1. Situé aujourd'hui en Mauritanie.

2. Un comptoir sera fondé par les Français à la fin du $xviii^e$ siècle à l'intérieur du continent le long du fleuve Sénégal, Saint Joseph, mais il sera abandonné peu après.

fondés sur des sites présentant des qualités de défense naturelle pour faire face aux éventuelles révoltes des populations locales mais surtout pour se protéger des attaques des navires des autres compagnies commerciales et des pirates. La traite n'est pas un commerce régi selon un code de bonne conduite. Les compagnies n'hésitent pas à occuper par la force les comptoirs de leurs concurrents³.

En raison de la faiblesse des moyens défensifs, l'histoire de ces lieux est une longue suite de batailles et aussi d'occupations successives par des troupes des nations européennes. Le développement du commerce et le manque de sites protégés naturellement sont conjointement les causes de l'édification d'«habitations fortifiées» par les compagnies. Celles-ci constituent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le seul investissement en terme de construction. L'économie de traite repose sur le prélèvement en Afrique d'une force de travail ; dans ce contexte, construire des logements ou des équipements publics, ou même dessiner une voirie, et organiser l'installation des habitants, est dénué de sens.

La nécessité de se défendre conduit les traitants à se fixer sur des îles, qui présentent d'autres qualités. Elles constituent des territoires aisément repérables et naturellement limités. Isolées de la «barbarie» par la mer, elles protègent les navires qui mouillent à proximité. Ces qualités sont appréciées par les navigateurs inquiets face aux rivages rectilignes, sablonneux, et inaccessibles en raison de la barre. Une île évoque aussi un navire ancré ; souvent les navigateurs cherchent à y reproduire les règles de la vie maritime. Les Européens s'installent sur une île à l'embouchure des fleuves Sénégal et Gambie ; elles sont de plus situées sur des axes naturels de navigation d'où sont acheminées les productions de l'intérieur du continent.

La construction d'une habitation fortifiée dépend de l'importance du commerce. Lorsque celui-ci est faible, les négociants préfèrent loger dans des maisons louées aux Africains, où ils installent leur «comptoir».

Les forts sont de forme rectangulaire ou carrée, protégés aux angles par des bastions circulaires ou triangulaires munis de canons. Leur puissance rend inutile la construction de hautes murailles ; des murs de faible hauteur mais renforcés par des talus en terre s'avèrent plus efficaces⁴. Ces principes reproduisent en les simplifiant des systèmes défensifs en vigueur en Europe et déjà appliqués dans les colonies des Antilles ou d'Amérique Latine.

3. Walckenaer, C.A., *Histoire générale des voyages*, Paris. Leffèvre, 1826-1831.

4. Cf. Fonds DFC Sénégal, Aix-en-Provence, Archives nationales, Section Outre-Mer.

5. Jore, L., «Les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique de 1758 à 1809», in *Revue d'Histoire d'Outre-Mer* (Paris), t. LI, 1964.

Les forts sont construits par différentes puissances européennes qui n'ont ni les mêmes usages ni les mêmes enjeux en Afrique. Aussi est-il impossible de définir un modèle unique. Le fort de Saint-Louis aux murailles de briques cuites est le plus élaboré. L'île de Gorée, rocheuse et en partie surélevée, constitue un rempart naturel et pendant longtemps seuls quelques murets de pierres seront ajoutés. Dans d'autres petits comptoirs côtiers les «habitations fortifiées» se distinguent des autres constructions par la seule présence d'une enceinte de pieux de bois.

A ces principes défensifs s'ajoutent d'autres règles spatiales d'ordre économique et social. Ces fortins font avant tout fonction de magasin (pacotille, armes, esclaves...) et la majorité des bâtiments sert d'entrepôts. En outre, quelques employés de la Compagnie y demeurent. La disposition des édifices est souvent définie selon les usages des militaires. La fonction de chaque bâtiment et de chaque pièce est précisée et les regroupements d'individus se font selon leur statut voire leur grade. Les hiérarchies sociales tentent d'être marquées spatialement et les mélanges évités ou réduits au maximum. Les militaires essaient d'imposer une discipline par ces dispositifs spatiaux déjà mis en place dans les casernes en Europe. Ils souhaitent produire un certain ordre dans ces terres lointaines et incontrôlées.

L'accroissement du commerce de traite se traduit par le développement de nombreux comptoirs. A Saint-Louis, le fort est rapidement entouré par une multitude d'habitations, construites par les Africains attirés par la traite et ses retombées économiques. Ils édifient des «pailletes» semblables à celles des villages d'où ils proviennent. En outre, les traitants européens et métis, plus nombreux eux aussi, se fixent dans ces quartiers plutôt que dans le fort souvent exigü. Ils créent de nouveaux lieux de commerce et s'y sentent plus libres de leur mouvement et de leur activité.

Au XVIII^e siècle, Saint-Louis et Gorée comptent plusieurs milliers d'habitants, mais l'essor du commerce et la stabilité de la population restent néanmoins très relatifs. La concurrence d'un nouveau comptoir, l'arrêt de l'acheminement d'esclaves ou encore la faillite d'une compagnie, détournent immédiatement les navires négriers et entraînent parfois en quelques mois le départ d'une partie de la population. Les comptoirs, notamment ceux où peu d'investissements matériels sont effectués, peuvent être alors temporairement ou définitivement abandonnés⁵.

De plus, la population n'est pas stable tout au long de l'année. Le commerce « triangulaire » est rythmé par les alizés qui facilitent le voyage depuis l'Afrique vers l'Amérique. Pendant quelques mois, les navires se suivent, amenant dans leur sillage une multitude de négociants et d'intermédiaires, puis, pendant le reste de l'année le comptoir vit au ralenti et n'y demeurent que ceux qui ont les moyens d'assurer leur survie de manière permanente.

Enfin, les négociants qui fondent des comptoirs ont comme tout bagage leur savoir-faire et n'ont pas pour projet de s'établir de manière durable ; leur conception du comptoir est celle d'un campement que l'on utilise le temps de faire transiter des produits.

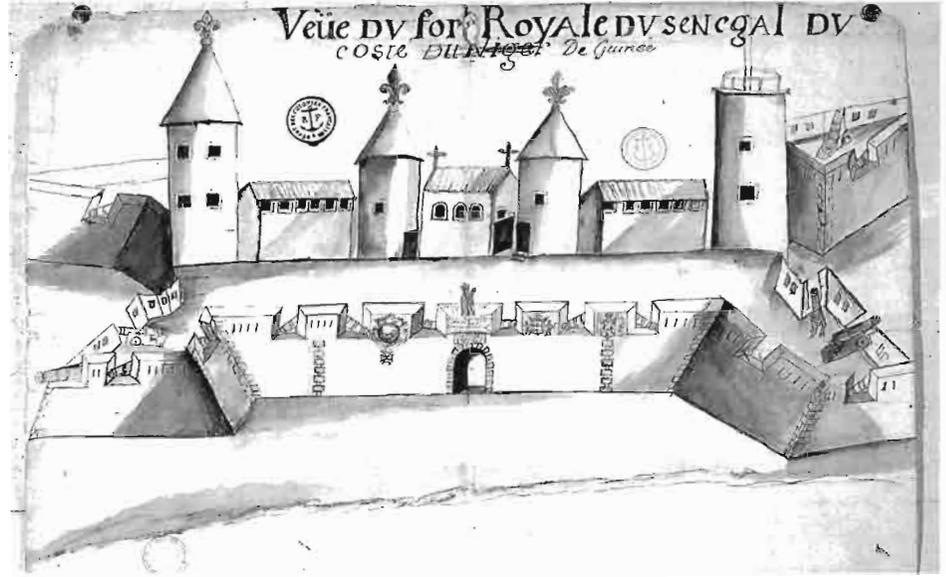
En dépit de l'aspect lucratif de ce commerce, les Etats européens n'y sont pas directement présents. La traite est entre les mains d'individus et de compagnies qui achètent au roi le privilège de contrôler ce trafic dans une région. Le continent africain apparaît comme une terre située hors des contraintes de l'Etat, voire hors la loi ⁶.

Les négociants français ne s'implanteront de manière durable en Afrique qu'à partir du milieu du XVII^e siècle. Ce retard par rapport aux autres pays d'Europe a plusieurs causes : une tradition de commerce maritime faible et surtout l'exclusivité accordée par le roi à une seule compagnie de traite, qui empêche toute concurrence et amène la faillite régulière des compagnies. Les établissements français pour la plupart concentrés le long des côtes sénégalaises sont, en comparaison avec les comptoirs des côtes de l'Or ou des Esclaves, de petits postes régulièrement abandonnés ou cédés à d'autres puissances, à la suite de conflits ou de traités.

Saint-Louis du Sénégal

La première île choisie par les Français en 1633 dans l'embouchure du fleuve Sénégal ne peut être attaquée par surprise par des navires ennemis ou par les bandes de pillards maures, mais elle est fréquemment inondée en saison de crues. Aussi, dix ans plus tard, les Français démenagent sur une autre île mieux protégée — située à proximité — N'Dar, qu'ils baptisent Saint-Louis en l'honneur du roi régnant ⁷.

La compagnie française y fait immédiatement édifier une « habitation fortifiée ». Un plan dessiné à la fin du XVII^e siècle ⁸ met en évidence une enceinte rectangulaire renforcée aux quatre coins par des bastions où sont installées des batteries de canons. Cette muraille abrite plusieurs bâtiments où sont enfermés les esclaves, les denrées et les



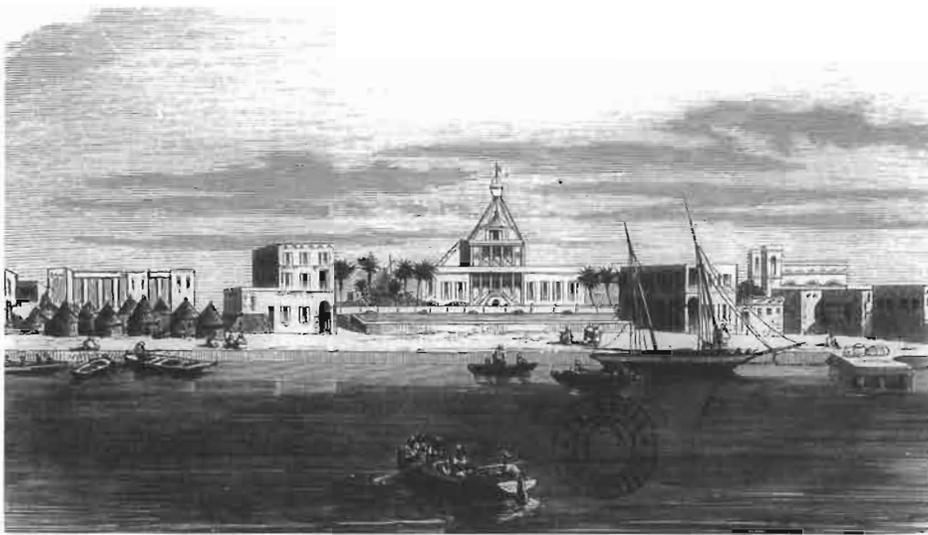
Saint-Louis, le fort, dessin de la fin du XVII^e siècle.

6. Contrairement à la colonisation de l'Amérique menée directement par les nations européennes, l'Afrique n'intéresse pas les gouvernants. Elle n'est qu'un réservoir de main d'œuvre dont l'exploitation est livrée à des compagnies privées. Ce continent n'est pas comme « la nouvelle Espagne », le lieu d'un projet social ; il est seulement une escale où sont implantés des relais commerciaux.

7. Ly, A., « Origine et site de Saint-Louis », in *Notes africaines* (Paris), n° 53, 1953.

8. Cf. Fonds DFC Sénégal, Aix-en-Provence, Archives nationales, Section Outre-Mer.

Saint-Louis, le fort, gravure de la première moitié du XIX^e siècle.



marchandises et où logent les employés de la compagnie et la garnison. Les officiers résident à l'étage où une pièce est réservée à la chapelle. Un jardin borde l'ensemble où sont essayées quelques cultures. Il est situé au centre de l'île, en bordure du fleuve.

Le fort est construit pour l'essentiel en matériaux locaux : briques de terre crue pour les murs, chaume pour les toits. Seules quelques pièces de bois pour les huisseries et le mobilier sont apportées par les navires. La simplicité constructive résulte d'une part des faibles moyens financiers, d'autre part de l'absence de volonté d'investir sur place. Les traitants se contentent de parer au plus pressé et utilisent des techniques anciennes comme par exemple la cuisson des coquillages pour produire de la chaux.

Le fort est entouré de nombreuses habitations réparties sur l'île au nord et au sud, formant deux quartiers distincts. Selon certains récits⁹, le nord abrite plutôt les musulmans tandis que le sud est occupé par les «gourmettes», c'est-à-dire les Africains catholiques. Plusieurs négociants européens y résident en compagnie d'Africaines, avec lesquelles ils sont mariés à «la mode du pays», pratique fortement critiquée par les gouverneurs. Afin de réduire cette mixité, certains d'entre eux tentent de réunir tous les Européens à l'intérieur du fort mais leur court séjour anéantit généralement leurs efforts. La muraille du fort que le gouverneur La Courbe reconstruit, est de nouveau en ruine deux ans plus tard¹⁰. Les habitants ne craignent ni la «barbarie» des populations de la région, ni les attaques des navires d'autres compagnies. Ils refusent d'être soumis à l'autorité d'un gouverneur. Néanmoins, les représentants de l'administration continuent de critiquer ce désordre social et spatial : à Rufisque qui compte, au milieu du xvii^e siècle, selon Villaut, environ deux cents maisons¹¹, la chaleur est rendue responsable de «la vie insupportable» ainsi que l'odeur du poisson séché par les Africains «qui répand une mortelle infection». Vers 1700, Loyer souligne que toutes les maisons dans ce comptoir sont bâties de roseaux et de feuilles de palmier¹².

Si les comptoirs du Sénégal abritent au cours du xviii^e siècle guère plus d'un millier d'habitants, le personnel de la compagnie évolue selon les aléas du commerce entre quelques dizaines et une centaine de personnes. En matière d'aménagement, peu de choses sont faites. Les fortifications sont, selon les époques, plus ou moins bien entretenues ; certains bâtiments construits par l'administration sont affectés à de nouveaux services : à Saint-Louis, un bâtiment du quartier sud est transformé en

9. Camara, C., *Saint-Louis du Sénégal*, IFAN, Dakar, 1968, p. 39.

10. Cultru, P., *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la côte d'Afrique*, Paris. Champion Larose, 1913.

11. Villaut, N.S. de B., *Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée*, Paris, 1669.

12. Walckenaer, C.A., *op. cit.*

hôpital, c'est-à-dire alors en un lieu où sont enfermés les contagieux. En revanche, les quartiers d'habitation se développent. Les «chaumières» sont de plus en plus nombreuses. En outre, certains négociants européens prospères et quelques traitants se font édifier des maisons en briques cuites. Une briqueterie est créée par l'administration pour encourager cette pratique. Les gouverneurs voudraient transformer le paysage du comptoir qui rappelle trop celui des villages africains et les pratiques de leurs habitants. Ces maisons à toit plat, parfois à étages, présentent dans cette optique bien des qualités : elles ne s'enflamment pas aussi facilement que les cases en paille, et font même fonction de pare-feu lors des incendies ; elles rappellent par leurs formes la métropole et leur construction suscite des échanges économiques (matériaux importés, main-d'œuvre spécialisée...). Cependant leur coût limite l'extension de cette pratique nouvelle.

L'île de Gorée

L'île de Gorée située face au Cap Vert et occupée successivement par les Portugais, les Hollandais¹³, les Anglais et les Français, fait l'objet de nombreux projets d'aménagement comme en attestent les représentations graphiques : plus d'une trentaine de plans et vues sont dessinés ; certains sont des copies de documents plus anciens, d'autres ont un caractère original.

Ces dessins, largement diffusés en Europe dans les récits de voyage et dans les encyclopédies, sont généralement réalisés par des officiers en poste dans la place. Les plans sont présentés tantôt comme des projets, tantôt comme des relevés de l'état existant, et proposent tous une vision ordonnancée de l'espace¹⁴.

Pendant la première moitié du XVIII^e siècle, la majorité des plans insistent sur les systèmes défensifs. Au lieu de centrer le dispositif sur la construction d'un fort ou d'un bastion, ils proposent d'entourer l'ensemble de l'île (qui mesure 900 m de long sur 300 m de large environ) d'une ligne de fortifications.

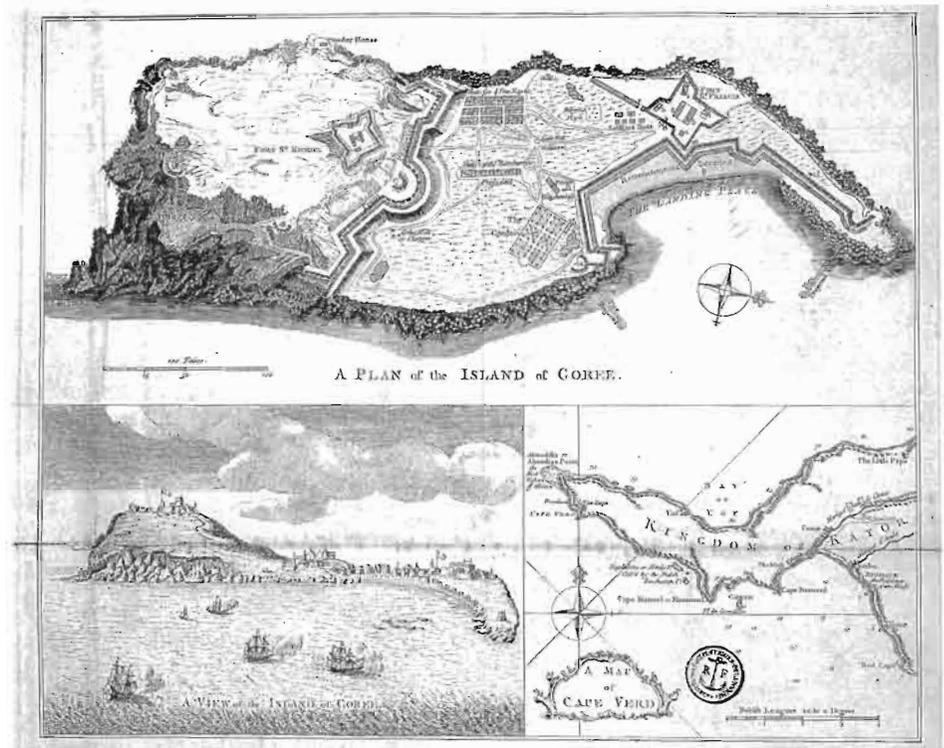
Le caractère purement projectif de ces plans est facilement identifiable, étant donné la diversité de propositions présentées. Par ailleurs, les récits qui décrivent l'île à cette époque insistent sur le mauvais état général des fortifications et notent que seuls quelques talus ont été dressés et quelques fossés creusés¹⁵. Enfin, les occupations successives de l'île par les Anglais et les Français soulignent aussi la faiblesse du système défensif.

13. Ce sont les Hollandais qui lui donnent le nom de *Good Rée*, bonne rade.

14. Cf. fonds de plans du Bureau d'architecture des Monuments historiques, Dakar.

15. Adamson, M., *Histoire générale du Sénégal*, Paris, Claude J. B. Bouche, 1757.

Plan de l'île de Gorée au XVIII^e siècle.





Vue générale de Gorée.



L'île de Gorée, vues du XIX^e siècle.

16. Boufflers, S.J., *Correspondance 1778-1788*, Paris, Plon, 1875.

17. L'île ne possède pas de source.

18. Boufflers, S.J., *op. cit.*

19. Les habitants des tapades ne se verront pas reconnaître les mêmes droits fonciers que ceux qui résident dans des maisons en «dur» c'est-à-dire construites en pierres ou en briques.

Si l'administration locale souhaite réaliser ces projets, la population s'y oppose, n'y voyant comme à Saint-Louis guère d'intérêt. Certains négociants souhaitent même que soient détruites les défenses et que soit supprimée la tutelle d'une nation afin de transformer le comptoir en port franc et de développer le commerce. En 1779, cette position est partiellement reprise par les autorités qui font de Gorée un «simple comptoir» et décident de détruire les fortifications. L'année suivante, les Anglais qui occupent l'île, vendent aux habitants les portions de remparts existants et les autorisent à construire à même la côte, à la condition que les murs en bordure de mer soient percés de meurtrières¹⁶.

Cette mesure s'explique par l'accroissement de la population dans le comptoir et marque un certain désengagement des autorités, ainsi que l'abandon d'une organisation de l'espace centré sur un système défensif. Cette orientation n'est cependant pas reprise par les autorités françaises qui réoccupent l'île quelques années plus tard. De nouveaux projets de fortifications sont alors dessinés, même si dans la réalité, dès que se présente un navire ennemi, la garnison locale consciente de l'extrême fragilité de son statut capitule généralement immédiatement¹⁷.

Si ces plans ne possèdent finalement pas réellement d'enjeu stratégique, ils permettent en revanche de lire l'évolution du comptoir. Après 1740, ces documents graphiques indiquent les zones d'habitation sur l'île à la manière des lotissements contrairement aux précédents qui se contentent de dessiner quelques cases pour marquer la présence de constructions. Ce détail indique que l'administration tente de réguler l'occupation foncière, auparavant laissée à la libre initiative des traitants. Ce projet s'amorce seulement vers 1760 et débute par un recensement des habitations sur l'île.

Si Gorée vers 1770 ne possède aucun bâtiment public civil et n'est occupé que par «des mauvaises tapades [pallissades] couvertes de chaume exposées au milieu des vents impétueux qui y règnent à un embrasement général¹⁸», les plans dessinés à cette époque proposent un ordonnancement régulier du sol. Ce quadrillage n'est encore qu'imaginaire et marque la volonté des autorités de contrôler l'économie locale. Ne pouvant y parvenir par la force, plusieurs gouverneurs demandent que soit inventorié l'ensemble des maisons, tapades et enclos¹⁹. A cette occasion, l'administration commence à définir l'emprise des voiries et donc du domaine public. Il faudra plusieurs

dizaines d'années pour que ce projet aboutisse, comme en témoigne un arrêté en 1843 qui tente encore de réglementer l'alignement de la voirie.

Là encore, ces quelques efforts en matière d'aménagement prennent difficilement forme. En revanche, les habitations prolifèrent. Les cases de paille sont toujours plus nombreuses et des maisons en dur apparaissent à la fin du XVIII^e siècle. Quelques-unes existent encore aujourd'hui, par exemple la maison des esclaves et la maison adjacente. Leur plan rend bien compte de l'organisation sociale. Le premier étage était réservé au maître. Bien ventilé grâce à une double ouverture des pièces et protégé du rayonnement direct du soleil par une véranda, c'est la partie noble de la maison. Au rez-de-chaussée, vivent les domestiques et les esclaves. Tous ne peuvent loger dans les pièces en dur qui sont destinées aux esclaves en partance pour l'Amérique ; les cases de paille servent à loger le personnel.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, peu d'opérations d'aménagement ont lieu dans les comptoirs. Le pouvoir royal a d'autres préoccupations. Le comptoir se développe spatialement sous l'impulsion des négociants et des traitants qui imposent leurs règles aux représentants de l'administration, peu présents et peu motivés. A partir du XIX^e siècle apparaissent des projets de colonisation de cette côte qui nécessitent des infrastructures plus lourdes et plus permanentes que ces établissements précaires.

Un urbanisme naissant

Il faut attendre la reprise des comptoirs de Saint-Louis et Gorée par les autorités françaises en 1816²⁰ pour que l'Etat commence à intervenir dans les affaires locales et pour que l'aménagement de l'espace dépasse le stade du projet. Saint-Louis compte vers 1800 environ huit mille habitants dont un millier d'Européens.

Les premières mesures de l'administration nouvelle consistent d'abord à tenter d'ordonner l'espace existant. Le *Bulletin administratif* de la colonie rend compte de toutes ces mesures destinées à rendre les rues plus salubres, à aligner les habitations, à fixer l'assise foncière des occupants... En 1828, une commission est créée pour établir le « plan définitif » de Saint-Louis et ordonne la destruction de nombreuses paillotes qui encombrant l'espace public. Les habitants s'opposent violemment à cette mesure et l'administration est obligée de temporiser. Ces

premières réglementations urbanistiques ne suffisent pas de toute façon pour réaménager la place.

Les lotissements

L'augmentation de la population, notamment à Saint-Louis, souligne les inconvénients du site, choisi à l'origine pour ses qualités défensives. Seule une portion de l'île est protégée des hautes eaux mais lors de crues violentes, l'ensemble de l'île est sous les eaux. Ces inondations dégradent les habitations, particulièrement les fondations des maisons en pierres ou en briques dont la reconstruction est nettement plus coûteuse que celle des cases en paille. Les autorités qui veulent encourager ce type de construction, sont dès lors amenées à envisager l'assainissement des zones habitées.

Par ailleurs, l'île reste isolée du continent et ne possède ni cultures ni source d'eau potable. Les habitants du comptoir sont dépendants pour leur approvisionnement des accords passés avec les chefs africains installés sur la terre ferme qui leur apportent certains produits et autorisent la circulation des marchandises sur leur territoire. Conscients de ce pouvoir les souverains augmentent le prix des taxes et des produits ; de plus ils n'arrivent pas toujours à répondre à la demande d'une population de plus en plus nombreuse.

Pour résoudre ces problèmes, les autorités envisagent d'étendre le comptoir sur les rives du fleuve où pourraient être cultivées les terres. Le premier projet remonte aux années 1800 ; il est alors encouragé par le gouverneur Blanchot qui achète aux souverains locaux certaines terres destinées à accueillir les nouveaux arrivants et le surplus de population de l'île. Les habitants répugnent alors à s'y installer. Ils jugent ces terres peu fertiles car trop souvent inondées et craignent en y émigrant de ne pas bénéficier des mêmes avantages que la population de l'île, par exemple la protection militaire. Le seul établissement dépendant du comptoir et installé hors de l'île est alors le village de pêcheurs africains situé sur la Langue de Barbarie²¹.

L'idée est reprise en 1837 par le gouverneur de Saint-Louis qui fait dessiner le plan d'une ville nouvelle, Saint-Philippe de Sor, située sur la rive continentale du fleuve face à Saint-Louis²². La ville nouvelle dont l'appellation associe le nom du monarque régnant en France et celui du lieu-dit, est composée d'un ensemble de lots groupés en carrés, séparés par des rues orthogonales. Son centre est occupé par une vaste place ; d'autres places de plus petites

20. Occupés jusqu'alors par les Anglais.

21. Une mince bande de sable entre le fleuve et la mer.

22. Série L. 3. Archives nationales du Sénégal.

tailles sont disposées régulièrement dans la ville. Certains terrains sont réservés à la construction d'édifices publics. Le plan en forme de grille est alors la règle et rappelle les villes nouvelles fondées en d'autres continents à la même époque, ou en Europe quelques siècles plus tôt²³. Le plan s'organise à partir d'un module de base, un carré de quarante mètres de côté, répété selon deux axes orthogonaux. La trame ne prend pas en compte la topographie ; elle ignore notamment la contrainte locale que constitue le niveau des plus hautes eaux du fleuve.

Comme sur certains plans de Gorée au XVIII^e siècle, une liste de noms de personnes accompagne le document graphique et énumère les individus ayant établi une demande de terrain. Celui-ci est accordé gratuitement à condition d'être cultivé. A chaque nom correspond un lot qui est numéroté et borné. Après plusieurs années, tous les lots sont attribués mais, en réalité, peu d'entre eux sont occupés. Les concessionnaires craignent de s'y installer, ils ne veulent toujours pas s'adonner à l'agriculture, et préfèrent vivre du commerce. En requérant des parcelles, les familles saint-louisiennes ne cherchent qu'à se prémunir contre une extension future et contre les projets de l'administration qu'elles mettent en échec. Finalement l'opération est interrompue et seuls quelques terrains sont occupés le long du fleuve. Néanmoins, ces principes d'établissement seront repris avec succès quelques années plus tard.

La population de Saint-Louis continue de croître et dépasse vers 1840 la dizaine de milliers d'habitants, confinés dans le centre de l'île. La densité de population rend encore plus aléatoire le respect des alignements et la matérialisation de l'espace public. En outre, elle se traduit par une densification de l'habitat notamment en paille, sujet régulièrement à des incendies dévastateurs.

En 1843, l'administration fait établir un plan d'extension au nord de l'île dans les zones non inondables²⁴. Ce document, réalisé par le service des Ponts et Chaussées, fixe les conditions d'affectation et la taille des concessions de terrain : les requérants sont autorisés à occuper gratuitement les lots si, dans un certain délai, ils mettent en valeur le site, c'est-à-dire s'ils remblaient les parties marécageuses ou inondables, s'ils enclosent leur terrain et y construisent une habitation.

Faute d'avoir les moyens de viabiliser ces terres, l'administration fait exécuter cette tâche par les habitants qui acquièrent en échange un titre foncier. L'octroi gratuit du sol est compensé par le travail de viabilisation. Ce régime

favorise les riches commerçants dont les nombreux domestiques exécutent les travaux. Aussi le nouveau quartier est majoritairement occupé par ce groupe qui étend à peu de frais son emprise foncière²⁵.

L'intervention de l'administration est financièrement minime et présente l'avantage d'ordonner le développement spatial de la ville en contraignant les nouveaux occupants à respecter les réglementations d'alignement et en fixant précisément leur propriété. Les conflits survenus dans les premiers quartiers de Saint-Louis ou à Gorée lors des tentatives d'application des arrêtés sur la voirie sont ainsi évités. A la fin de l'année 1849, les autorités décident de fonder le village de N'Dar Tout, dit «petit Saint-Louis» sur la Langue de Barbarie. Ce projet de lotissement est analogue au lotissement du nord de l'île. Des lots de terrains sont concédés selon un plan qui reproduit le système de la grille orthogonale ; les occupants acquièrent un titre de propriété après avoir prouvé la mise en valeur du terrain concédé.

Le site, dans la mesure où il est considéré par les autorités comme une extension officielle du comptoir devient rapidement attractif. Il présente aussi l'avantage de recevoir les brises marines et d'être nettement plus frais que l'île pendant la période d'hivernage. Certains riches commerçants de Saint-Louis acquièrent des terrains afin de se construire des résidences où ils vont s'installer pendant quelques mois. En quelques années, le quartier se peuple et la Langue de Barbarie jusqu'alors habitée par quelques pêcheurs se «civilise». Ceux-ci profitent d'ailleurs de la situation. Leur village est à cette occasion reconnu comme partie de la ville bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une opération de lotissement ou d'alignement.

L'extension de Saint-Louis ne se limite pas à cette partie du territoire. Le projet d'installation à Sor, sur l'autre rive, est repris. Elle commence d'ailleurs à se peupler de *Bambaras*, c'est-à-dire en fait d'anciens esclaves venus de l'intérieur du continent auxquels les Saint-Louisiens refusent l'installation dans l'île. L'administration voit dans cette population une main-d'œuvre pour développer l'agriculture et assurer l'indépendance alimentaire du comptoir.

En leur accordant des terrains et quelques primes symboliques, elle espère développer des cultures maraîchères. En 1849, quelques concessions sont officiellement attribuées et, en 1852, est établi un plan du village de Bouëtville à Sor où l'accès au sol dépend de la volonté de l'occupant de s'adonner à l'agriculture²⁶.

23. Seules les appellations des rues et des places «d'Orléans», de «Nemours», «Joinville», etc., plus communément du nom de personnalités du royaume, la distinguent d'autres documents graphiques.

25. Par la suite, ces parcelles seront souvent louées à de nouveaux émigrants.

24. Série 3G, 3, Archives nationales du Sénégal.

26. M'Bayes, S., *Le Conseil privé du Sénégal de 1819 à 1854*, thèse de l'École des Chartes, Paris, 1974.

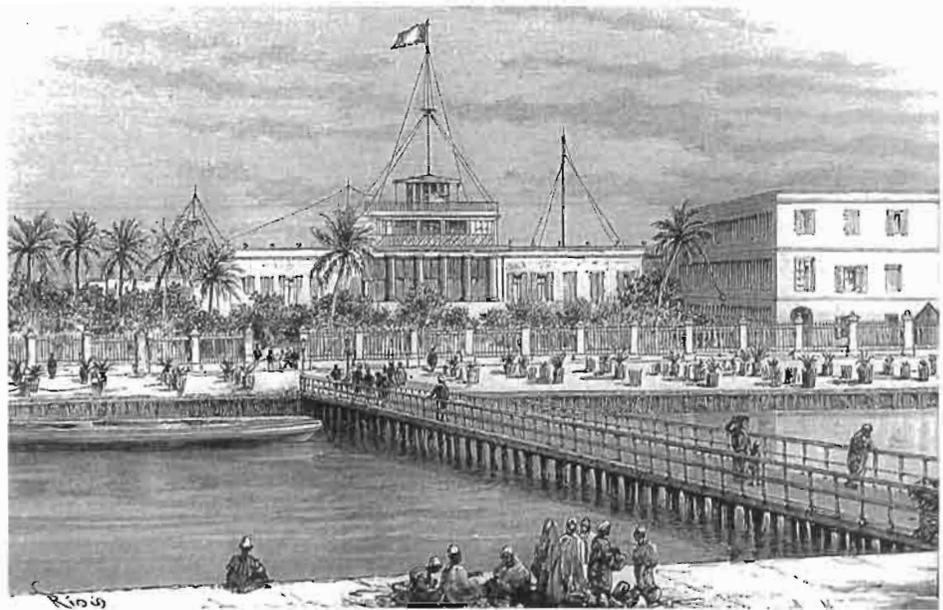
Les équipements

— Le fort

Le développement de Saint-Louis se traduit par son accroissement spatial mais aussi par de nouveaux modes de défense. Dès la fin du XVIII^e siècle, l'administration critique la faiblesse des défenses de Saint-Louis. Le gouverneur Lauzun, qui s'y installe en 1779 considère que tirer un coup de canon depuis le fort risquerait de le détruire totalement, tant les murs sont en ruine et peu entretenus. Plutôt que d'encourager sa réparation, il souhaite renforcer les batteries existantes et en construire de nouvelles. Les habitations, parfois à étages, entourent le fort et risquent d'obstruer les lignes de tirs ou de devenir des cibles. Progressivement, les autorités reportent les postes de défense à l'extérieur du comptoir, au nord et au sud de l'île et sur la Langue de Barbarie. Cette dispersion apparaît plus adaptée pour contrer une attaque. Elle réduit également les frais. Les nouveaux postes se limitent à de petites constructions, parfois de simples pontons supportant les canons.

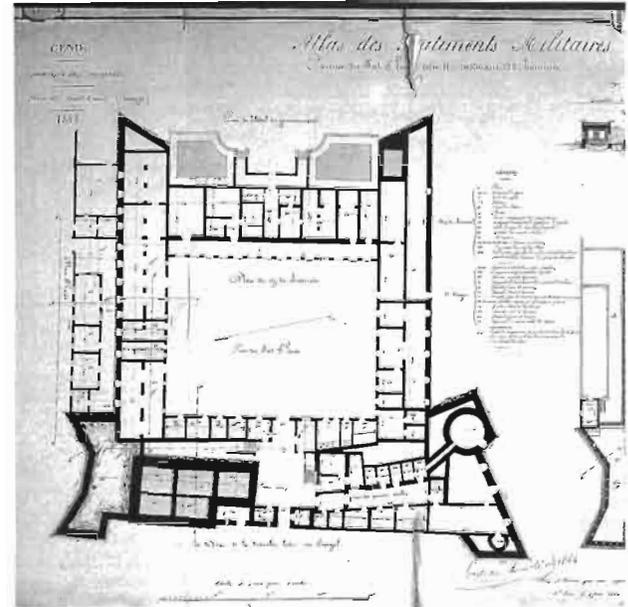
Parallèlement, plusieurs projets visant à loger les troupes sont dessinés vers 1820²⁷. L'un propose d'aménager dans l'enceinte du fort une caserne destinée aux soldats. En 1830, un terrain adjacent au fort, entre celui-ci et le fleuve, est retenu pour recevoir la future caserne. A cette occasion, une réorganisation complète du site est envisagée. Le terre-plein entouré de maisons particulières et des murailles en ruine du fort doit être remplacé par une place aux formes ordonnées, définie par deux casernes, par la façade de l'hôtel du gouvernement et la rive du fleuve. Un nouvel espace administratif et militaire se substituera à l'espace fermé du fort. Les autorités ne s'isolent plus derrière des murailles mais s'affichent dans le comptoir ; l'idéal du château-fort ou du navire a disparu.

La dispersion des lieux d'activités de l'administration s'accompagne d'une production architecturale plus adaptée aux fonctions nouvelles. Au fort bâti avec le temps et à ces formes irrégulières, se substituent des édifices dont les plans sont issus de catalogues conçus en France, comme par exemple ceux des batteries, composées d'un bastion en demi-lune bâti en pierre et renforcées par des talus en terre. Pour les casernes, le Génie reprend les plans utilisés pour Cayenne et l'île de Bourbon (La Réunion) caractérisés par la présence de galeries séparant les pièces d'habitation de l'extérieur et servant de couloir.



27. Fonds DFC, 94, pièces 309 à 315.
Aix-en-Provence, Archives
nationales, Section Outre-Mer.

*Saint-Louis, le fort, vue de la
seconde moitié du XIX^e siècle.*



*Saint-Louis, plan du fort,
XIX^e siècle.*



L'église catholique de Saint-Louis.

28. Fonds DFC. 86, pièce 180, Aix-en-Provence, Archives nationales, Section Outre-Mer.



29. Série P, III, Archives nationales du Sénégal.

La mosquée de Saint-Louis.

Elles évitent l'exposition directe au soleil et assurent une meilleure ventilation.

— *Les établissements religieux*

Les prêtres dont la présence est attestée dans les comptoirs dès le XVII^e siècle, sont souvent des négociants d'esclaves et leur œuvre de christianisation reste limitée. La quasi-totalité de la population est musulmane ; seule une minorité de blancs et de métis sont théoriquement catholiques. A Saint-Louis, une pièce du fort sert alors d'église. L'absence de pratiques religieuses dans les comptoirs est sévèrement critiquée en France. Pour pallier cette carence, sont envoyés au début du XIX^e siècle non plus des prêtres isolés mais des représentants de congrégations religieuses qui sont dotés d'un idéal d'évangélisation et qui ne s'intéressent pas au commerce.

Sous leur impulsion, les habitants catholiques de Saint-Louis se cotisent pour bâtir une église²⁸. Le bâtiment, en briques, est inauguré en 1828. Première église d'Afrique de l'Ouest, elle est aussi un des premiers bâtiments publics civils élevés hors de l'enceinte du fort. Elle reste cependant située face à celui-ci dans le quartier sud, considéré comme le quartier des chrétiens. Son architecture rappelle avec de plus petites proportions d'autres édifices religieux édifiés à la même époque en France. Sa monumentalité s'exprime par des colonnes et une avancée d'inspiration néo-classique, et non par un grand volume, les matériaux utilisés ne le permettant pas.

Si les congrégations religieuses sont à l'origine de la construction de l'église, l'édification d'une mosquée à la même époque résulte d'une autre logique. En 1828, à la suite de demandes répétées, l'administration, soucieuse de composer avec la population musulmane de l'île, autorise la construction d'une mosquée sur un terrain situé au nord. En outre, elle propose un plan qui reprend des éléments architecturaux très hétéroclites : de forme carrée le bâtiment est dominé par une coupole «arabo-byzantine», et entourée de colonnades et d'arches plutôt gothiques²⁹.

Ce projet n'est toutefois pas retenu et le bâtiment finalement édifié entre 1847 et 1848 par les musulmans suit les prescriptions d'un plan qui est une réplique à plus petite échelle de l'église. Les clochers deviennent des minarets ; les signes de l'Islam se limitent à des arcades et à des embryons de coupoles posées au sommet de chaque tour, autant d'éléments repris à l'architecture d'Afrique du nord. L'administration qui veut produire une certaine monumentalité et des traces durables de son action ne s'inspire pas de l'architecture locale. Les cases de paille, les

maisons de terre trop chétives et trop éphémères à ses yeux, ne sont considérées que comme une expression de la primitivité des mœurs des Noirs et ne sauraient être valorisées.

— *Les édifices de l'administration*

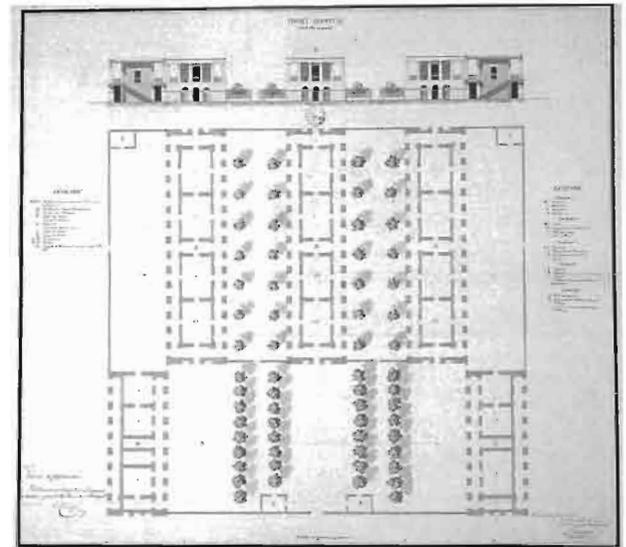
L'administration coloniale marque sa présence par des édifices militaires et aussi par de nouveaux bâtiments civils. Le Palais du gouvernement général, remarquable par sa façade — là aussi d'inspiration néo-classique — n'est qu'un agrandissement d'un ancien bâtiment du fort. En revanche, le palais de Justice, élevé en 1841, est situé à l'extérieur du fort, dans le quartier nord. Le droit français se manifeste dans des lois, mais aussi dans des rituels qui prennent toute leur dimension seulement dans un espace adapté, ce qui explique la construction d'un tel édifice ordonné autour d'une cour au fond de laquelle est situé un escalier permettant d'accéder aux salles d'audience.

L'hôpital est l'équipement le plus ancien des compoires. Dans les premiers forts, certaines pièces sont aménagées à cet effet en raison d'épidémies particulièrement meurtrières. La seule protection consiste alors à isoler les malades pour tenter de réduire les risques de contamination. Initialement, l'hôpital est réservé aux militaires. Il ne s'agit pas d'un hôpital général accueillant les indigents et les malades, mais d'un espace destiné à protéger la santé d'une population indispensable. Les nombreuses critiques formulées vis-à-vis de ce système aboutissent, à Saint-Louis, à l'abandon de plusieurs pièces destinées à cet effet et à la réunion de toutes les activités dans un bâtiment situé le long du fleuve dans le quartier sud³⁰. Malgré les nombreuses demandes des gouverneurs, ce n'est qu'en 1826 qu'un projet d'agrandissement partiel est accepté : il prévoit la démolition d'un pavillon, la construction d'une cuisine, d'un office et la création d'un quai pour diminuer les risques d'inondations. La proximité du bâtiment par rapport au fleuve permet d'évacuer les cadavres directement par voie d'eau, sans avoir à traverser la ville. En 1829, est présenté un projet de logement pour officiers malades, évitant ainsi de les mélanger aux soldats, ainsi qu'un projet de clôture pour réduire les va-et-vient incessants entre l'hôpital et l'extérieur.

L'augmentation de la garnison et l'encombrement des salles poussent les autorités à envisager son agrandissement. En 1841, sont achetés le terrain et la maison jouxtant l'hôpital ; ce bâtiment peut accueillir une quarantaine de malades supplémentaires. Plutôt que de bâtir



Le palais du gouvernement général au début du siècle.



30. Fonds DFC, dossiers 82 à 86. Aix-en-Provence. Archives nationales, Section Outre-Mer.

L'hôpital, plan et élévation, milieu du XIX^e siècle.



L'hôpital, la cour intérieure.

L'hôpital, vue extérieure.



de nouveaux édifices, l'administration préfère louer ou acheter des bâtiments privés, opérations moins coûteuses. Leur nouvelle fonction ne se traduit pas par une modification de l'organisation spatiale. L'important est alors de loger les malades pour les isoler du reste de la population.

En 1851, un nouveau projet d'agrandissement de l'hôpital est établi. Son organisation spatiale a pour but de séparer les différentes catégories de malades. Au rez-de-chaussée, doivent être reçus les blessés ; le premier étage est destiné aux malades atteints de maladies vénériennes et de dysenteries ; enfin le deuxième étage accueille les fiévreux, dont les émanations doivent pouvoir s'envoler à l'air libre sans contaminer les autres malades et les environs. Quant aux officiers, ils logent dans des pièces réservées. Les travaux se dérouleront lentement par manque de moyens et en raison de l'importation de matériaux provenant de France (pierres et briques, chaux hydraulique) et des îles Canaries (pierres). Les briques produites localement sont utilisées uniquement pour les murs non porteurs.

Ce n'est que dans les années 1860 qu'est envisagée une reconstruction complète, plus conforme aux principes hygiénistes. A cette occasion, un programme est défini afin que cet espace s'accorde mieux avec les règles de fonctionnement d'un hôpital. De nombreux bâtiments doivent être détruits, notamment les anciennes maisons particulières annexées. Le projet s'organise autour d'une vaste cour et prévoit que la quasi-totalité des édifices soient entourés de galeries. L'ensemble offre un paysage plus régulier et plus ordonné.

Autour des bâtiments qui subsistent encore aujourd'hui, se trouvent des constructions plus récentes. Pendant longtemps la question de la salubrité publique en raison de la présence de manière endémique de nombreuses maladies a été primordiale pour les autorités locales tant d'un point de vue social que d'un point de vue économique et la majorité des interventions d'aménagement se réfèrent à ce problème.

L'habitation

Si ces équipements modifient le paysage de Saint-Louis, ils n'ont cependant guère d'incidences sur sa composante première, l'habitation. Dans ce domaine plus que dans tout autre, les autorités sont confrontées à des pratiques qui ne s'accordent guère avec leur vision du monde.

Le paysage des comptoirs au début du XIX^e siècle n'est plus composé seulement de huttes de paille dominées par quelques rares maisons à étages. Les maisons en «dur» se font de plus en plus nombreuses. Elles sont habitées par les familles de riches traitants qui logent à l'étage, le rez-de-chaussée faisant office de magasin. En 1828, deux cents maisons en briques sont dénombrées à Saint-Louis ; dix ans plus tard, on en compte 320 dont 229 à étages. Néanmoins, l'habitation la plus répandue reste la paillote.

Les premières mesures visant à réduire leur nombre datent des années 1800³¹. Le gouverneur Blanchot établit un arrêté où les habitants de l'île sont astreints de clôturer leurs terrains par un mur en maçonnerie afin de réduire la propagation des incendies. Blanchot espère ainsi encourager la construction en briques. Il n'impose cependant pas de bâtir les maisons avec ce matériau, considérant que peu nombreux sont les habitants du comptoir qui en ont alors les moyens. Si cette mesure était appliquée sévèrement, elle entraînerait le départ d'un trop grand nombre d'habitants du comptoir et ruinerait son économie.

En 1826, la question est abordée sous un autre angle, l'arrêté de Blanchot n'ayant pas eu d'effet³². Le gouvernement propose d'instituer un impôt sur l'habitation pour accroître les ressources de la colonie. Afin de favoriser la construction en briques, certains suggèrent de n'imposer que les cases de paille ; d'autres préfèrent exempter d'impôt pendant plusieurs années les habitants qui ont construit des maisons en briques, conservant ainsi le principe d'un impôt pour tous. Finalement, seules «les maisons à loyer» sont imposées. L'année suivante, un violent incendie qui détruit plusieurs centaines de cases dans l'île fait ressurgir le débat. Certains membres du gouvernement proposent de créer un village réservé aux Noirs qui n'ont pas les moyens de bâtir en briques et qui ne seraient pas autorisés à demeurer dans le centre de la ville³³. Un autre mode d'intervention est alors imaginé. Dans l'impossibilité de modifier l'habitat existant, les autorités suggèrent d'intervenir uniquement dans les zones sinistrées par les incendies ou les inondations. Aussi proposent-ils une réglementation pour la reconstruction des cases : une commission fixe à trois mètres la hauteur maximale des cases et à deux mètres la distance minimale entre deux cases. En outre elle interdit la construction de cases carrées — cette forme favorisant la juxtaposition — et considère que toute case bâtie à moins de dix mètres d'une maçonnerie doit être détruite.



Saint-Louis, escalier dans une cour.

31. *Bulletin administratif du Sénégal*. Saint-Louis, 1805 à 1820.

32. Série 3G. 3. Archives nationales du Sénégal.

33. Un notable métis suggère de les installer dans le nord de l'île tandis qu'un fonctionnaire européen voudrait les voir déménager sur les rives continentales du fleuve. Ce projet n'est pas retenu ; il risque de susciter des révoltes violentes ou des départs massifs.

Détail de modénature à
Saint-Louis.



34. Ce système ne s'avère guère plus efficace. Les habitants touchent les primes en prétendant avoir détruit des cases qui n'existent pas.

35. Le recensement de 1848 nous apprend que sur 3237 constructions dénombrées dans l'île, on compte 2917 cases.

L'obligation de construire en briques est abandonnée, les habitants refusant d'investir dans ce type de construction pour le logement de leurs esclaves. A la contrainte se substitue alors l'encouragement par un système de primes. En 1830, elles sont attribuées aux habitants qui détruisent des cases en paille et à ceux qui élèvent des constructions en briques³⁴.

Les opérations de recensement sont également utilisées pour favoriser le respect des mesures. En dénombrant le nombre exact de maisons en «dur» et de cases dans chaque concession, il est théoriquement possible de repérer si les habitants se conforment à ces règles et d'imposer la destruction des nouvelles cases³⁵.

Le bilan de toutes ces mesures s'avère largement négatif, les incendies sont toujours aussi nombreux et dévastateurs, mais l'échec n'est pas total. Il permet l'expérimentation de différentes procédures et l'évaluation de leur efficacité. En 1843, de nouveaux textes concernant la salubrité publique reprennent certaines des prescriptions. De plus, le débat sur cette question s'amplifie dans le comptoir et les habitants sont de plus en plus nombreux à s'y intéresser et à intégrer les critiques formulées sur l'habitat de paille. Cet état d'esprit facilitera l'œuvre de futurs gouvernants qui tenteront de résoudre cette question en utilisant la force et non plus l'incitation.

Si la construction en briques est posée comme modèle par l'administration, la composition spatiale des bâtiments reste à l'initiative des habitants. Ceux-ci édifient le plus souvent des maisons en rez-de-chaussée moins coûteuses que celles à étages. Les plans ne sont pas à l'origine adaptés aux conditions climatiques locales : pièces nombreuses et peu aérées ; fenêtres de petite taille n'assurant pas une bonne ventilation. Les négociants répètent d'abord les principes des maisons bâties par les Européens qui ont eux-mêmes reproduit les usages de leur pays d'origine.

Seuls les matériaux tiennent compte de la situation locale. Les murs sont en briques, tantôt cuites, tantôt séchées, selon les moyens, et sont recouverts de chaux produite à partir des coquillages, qui permet de les lier. Les toitures sont plates et recouvertes d'«argamasse», mélange de terre et de ciment de chaux. Quant au bois utilisé pour les supporter, il provient généralement des roniers. Les matériaux importés comme la pierre des Canaries ou le bois d'Amérique sont réservés aux bâtiments administratifs. Peu à peu des modifications apparaissent dans certains bâtiments et témoignent d'un souci d'adaptation

au climat : les ouvertures s'agrandissent ; les pièces deviennent de plus en plus grandes, s'ouvrent sur deux côtés assurant ainsi une meilleure ventilation ; des galeries s'élèvent sur les façades sud afin de protéger les pièces d'habitation du rayonnement direct du soleil.

Les maisons en briques aux formes massives contrastent avec le paysage des cases de paille, mais elles ne sont pas toujours plus confortables. L'air pénètre difficilement dans toutes les pièces, souvent très chaudes. Les modes de construction et les matériaux tolèrent mal la violence du rayonnement solaire et des pluies qui fissurent les toits et les murs et laissent pénétrer l'eau. Si ces édifices ne sont pas encore fonctionnels et confortables, ils constituent néanmoins les signes d'appartenance de l'habitant à l'élite sociale de la communauté du comptoir.



Encadrement de porte à Saint-Louis.

Une capitale : Saint-Louis

Au milieu du XIX^e siècle, les comptoirs ne sont plus tous des espaces limités à des forts autour desquels s'agglutinent, dans des cases, les populations indigènes. Des réglementations de salubrité publique, des procédures foncières, des équipements nouveaux sont apparus. Néanmoins ces places restent isolées les unes des autres et du reste du continent.

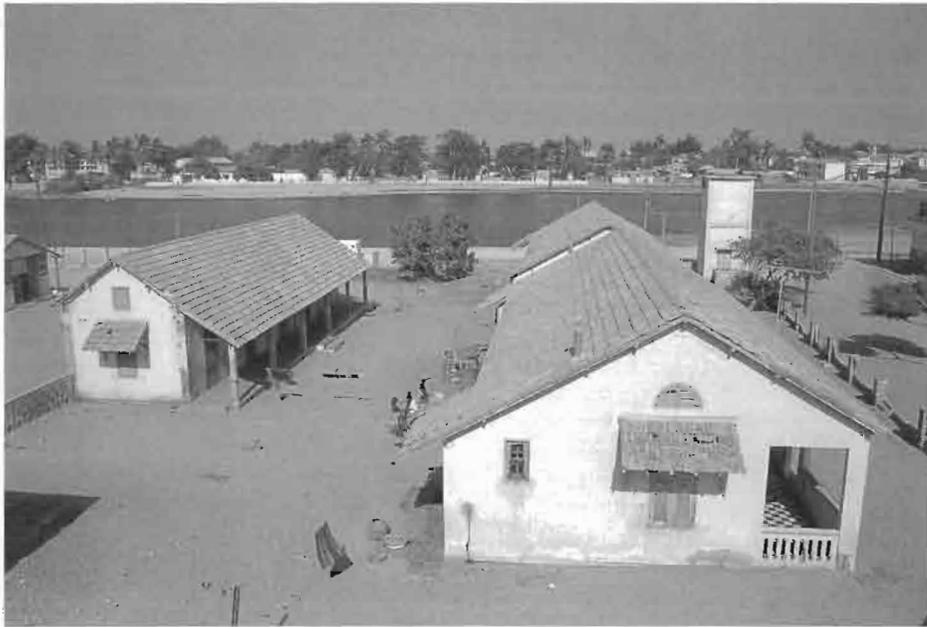
Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les rapports socio-économiques se transforment radicalement en Afrique noire. Le Sénégal est l'une des rares contrées où l'autorité française est reconnue et peut constituer un lieu de colonisation. Sa conquête territoriale est menée par le gouverneur Faidherbe qui commence par occuper le royaume côtier du Cayor, dont dépend théoriquement la presqu'île du Cap Vert. Cette conquête sera étendue ensuite aux royaumes situés à l'intérieur du continent. En même temps que s'effectue la conquête territoriale, des investissements importants sont réalisés pour permettre l'exploitation agricole, principalement la culture de l'arachide au Sénégal. La puissance publique finance des travaux d'équipement centrés sur des réseaux de communication reliant les différents pôles économiques. Au Sénégal, une voie de chemin de fer entre Saint-Louis et Dakar est construite en 1880 et dessert les zones de plantation.

Dans les comptoirs, les négociants noirs et métis perdent leur pouvoir au profit des maisons de commerce, notamment bordelaises dont la venue est favorisée par l'administration. La population augmente régulièrement, l'activité économique se développant et attirant de nombreux ruraux. Ceux-ci servent de main-d'œuvre mais leur nombre pose de nouveaux problèmes : la question de la cohabitation des différentes communautés devient un thème de réflexion pour les édiles. Au fur et à mesure que la population s'accroît, les Européens, toujours peu nombreux, craignent de ne pouvoir contrôler l'installation des Africains. Cette situation suscite la recherche de solutions, notamment spatiales destinées à assurer la «paix blanche» et donne une spécificité aux modalités d'aménagement des villes coloniales.

Lorsque Faidherbe devient gouverneur de la colonie, Saint-Louis, malgré ses débordements sur les rives du fleuve, reste centré sur une île à laquelle on accède grâce aux services de piroguiers africains. Dès 1856 est édifié un pont entre l'île et la lagune de Barbarie afin de pouvoir

36. Camara, C., *op. cit.*, p. 52.

Saint-Louis, l'ancien camp militaire.



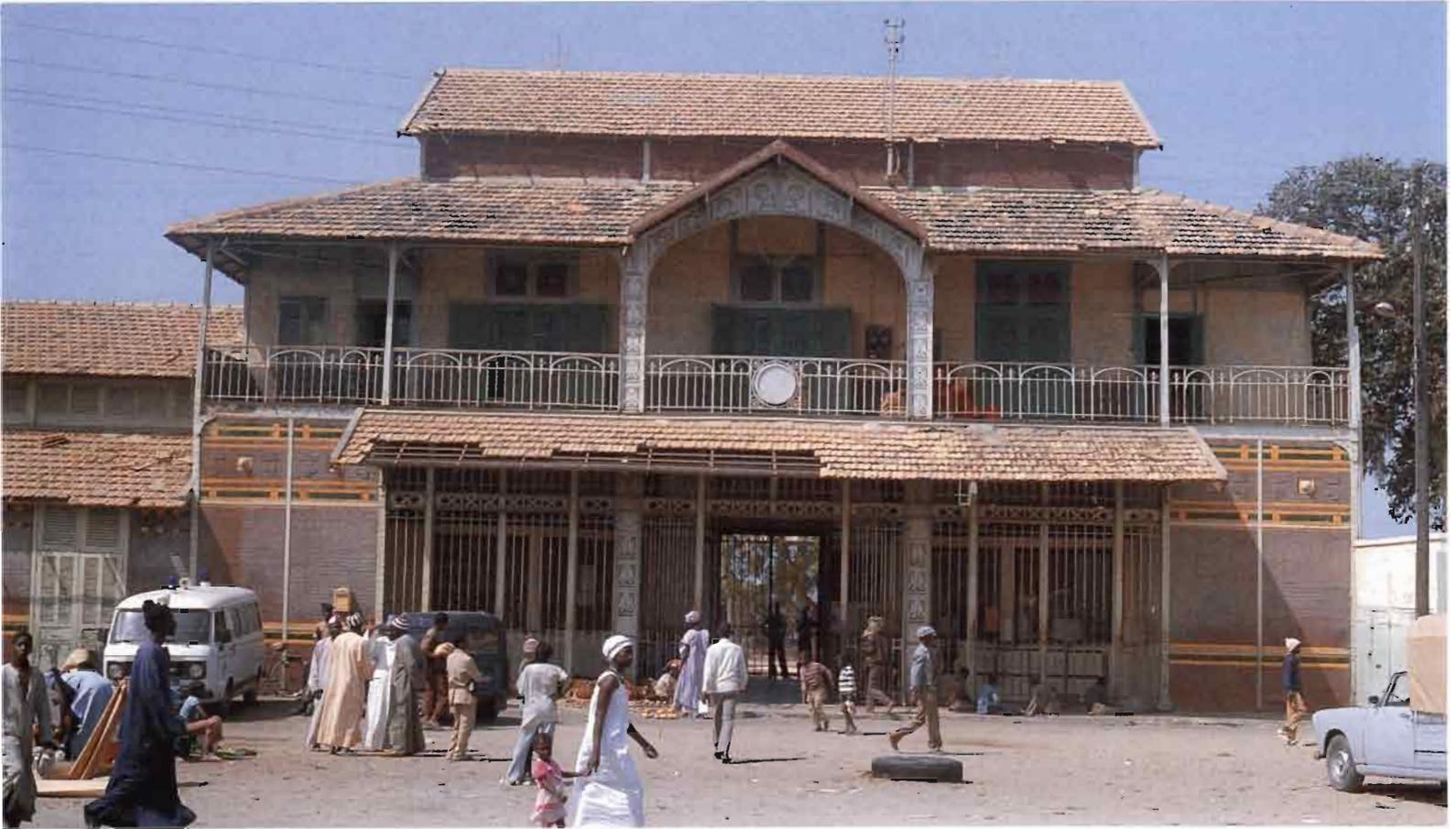
repousser, grâce à l'intervention rapide de la troupe les bandes de pillards qui volent le bétail ³⁶.

Ce premier lien avec le continent est insuffisant ; cette terre est désertique et isolée. Le pont ne suffit pas à renforcer les relations commerciales avec la population de l'intérieur. En 1858, un service de bac contrôlé par les autorités est inauguré ; il relie l'île à la rive continentale du fleuve. A cette opération s'ajoute la construction de ponts et de tours de garde sur cette rive souvent inondée. La circulation des biens et des personnes vers Saint-Louis est ainsi facilitée. L'ouverture vers l'extérieur se concrétise finalement en 1865 par la construction d'un pont de bateaux de 600 m sur le grand bras du fleuve.

Le développement ordonné de l'espace se heurte à la configuration du site. Le sol sablonneux est instable. En, outre, certaines parties de l'île sont inondables ; d'autres deviennent des mares à la saison des pluies. Aussi, les quelques rues tracées sont régulièrement recouvertes par le sable, seules les cases émergent sur cette île ingrate. Afin de donner au sol une «consistance», plusieurs opérations sont décidées. Certaines dépressions inondables sont comblées. Les principales rues sont recouvertes d'une couche de gravats et de gravillons unis dans un mortier de ciment. Des cocotiers sont plantés le long des rues ; ils présentent aussi l'avantage de matérialiser verticalement les tracés. A l'image des platanes ou des marronniers bordant les rues des cités françaises, ils sont autant de mâts de civilité qui déterminent visuellement des axes sur cette île encombrée d'habitations. Des trottoirs sont aussi édifiés le long des principales voies et concourent à renforcer la matérialisation de la rue. Enfin, des becs de gaz sont installés le long des principaux axes.

Si ces opérations de voirie induisent des régularités, elles visent aussi une certaine séduction. Ces avenues déterminent en effet des perspectives ombragées et offrent un nouveau spectacle destiné à émerveiller les citadins et notamment les Africains ; les lumières de la ville qui illuminent pendant la nuit l'île contrastent avec les «ténèbres» de la brousse.

Il ne suffit cependant pas de matérialiser les rues existantes ; encore convient-il d'en produire de nouvelles, notamment le long des berges du fleuve alors occupées par les habitants. En proposant de viabiliser les rives, le gouvernement veut supprimer les nombreux dépôts d'ordures qui y sont amassés, mais aussi contrôler le commerce local ; ces rives privées forment autant de ports privés et l'administration ne peut connaître les mouve-



Saint-Louis, la gare.

ments de marchandises. En créant des quais publics, l'île est mieux protégée des crues et la circulation de navires est mieux contrôlée.

Malgré ses alignements virtuels, l'île ne présente pas un paysage ordonné. La majorité des habitations sont des «chaumières», des bâtiments en paille ou en chaume ; les constructions rectangulaires en briques restent cernées par des grappes de paillotes qui, aux extrémités de l'île et dans les quartiers des rives du fleuve, constituent le seul type d'habitat.

En engageant la «bataille de la paillote», Faidherbe veut supprimer un facteur d'insalubrité pouvant provoquer des incendies qui risquent de réduire à néant les investissements : casernes, écoles, hôpital. L'originalité de sa démarche repose dans la méthode utilisée. Le système coûteux et inefficace des mesures incitatives à la destruction est supprimé et la force est employée. Chaque année, à la manière des campagnes militaires, un certain nombre de rues du centre de l'île doivent être nettoyées de leurs paillotes. En sept ans, dix-sept rues sont débarrassées de ces constructions qui cependant, continuent à se développer dans les zones non touchées par les arrêts³⁷.

37. Cette bataille, dont on en trouve encore des traces dans le *Journal Officiel du Sénégal* en 1870, n'atteindra qu'au début du XX^e siècle son objectif et ce type d'habitat perdurera pendant longtemps dans les autres quartiers de Saint-Louis.

38. «En descendant la côte d'Afrique, quand on a dépassé l'extrémité sud du Maroc, on suit pendant des jours et des nuits un interminable pays désolé, c'est le Sahara, "La grande mer sans eau". Les plages du désert ont cinq cents lieues de long, sans un point de repère pour le navire qui passe, sans une plante, sans un vestige de vie. Les solitudes défilent avec une monotonie triste, les dunes mouvantes, les horizons indéfinis, et la chaleur augmente d'intensité chaque jour. Et puis enfin apparaît au dessus des sables, une vieille cité blanche plantée de rares palmiers jaunes, c'est Saint-Louis du Sénégal, la capitale de la Sénégambie. Une église, une mosquée, une tour, des maisons à la mauresque. Tout cela semble dormir sous l'ardent soleil, comme ces villes portugaises qui fleurissaient jadis sur la côte du Congo. [...] On s'approche et on s'étonne de voir que cette ville n'est pas bâtie sur la plage, qu'elle n'a pas même de port, pas de communication avec l'extérieur. La côte basse et toujours droite est inhospitalière comme celle du Sahara, et une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires. On aperçoit aussi ce que l'on avait pas vu du large sont d'immenses fourmilières humaines sur le rivage, des milliers et des milliers de cases de chaume, des huttes lilliputiennes aux toits pointus, où grouille une bizarre population nègre. Ce sont deux grandes villes Yolofes, Guet N'Dar et N'Dar Toute qui séparent Saint-Louis de la mer.» Pierre Loti, *Le roman d'un spahi*, Paris, Calmann Lévy, 1967.

La capitale de la colonie voit son équipement s'améliorer. Progressivement, de nouvelles rues sont tracées, des écoles, un hospice civil sont construits. Le plus souvent, ces bâtiments rappellent dans leur organisation et leurs formes les modèles en vigueur en France. A partir des années 1870, Saint-Louis subit la concurrence de Dakar, le nouveau port de la colonie. La majorité des investissements en matière d'édifices publics y sont concentrés et les projets concernant Saint-Louis sont pour la plupart des agrandissements ou des réfections de bâtiments existants. Le centre de la ville s'orne cependant de quelques bâtiments nouveaux, l'Hôtel du Conseil général et la mairie, finalement édifée en 1888, où s'installent ces instances dotées alors d'un plus grand pouvoir. Enfin, en 1897, le pont de bateaux qui relie l'île au continent, est remplacé par un pont métallique dessiné par Gustave Eiffel et destiné initialement à la traversée du Danube.

Si les administrateurs rêvent d'une ville limpide et ordonnée, les chaumières continuent à pulluler hors du cadre toujours décrit, et la population continue à être décimée chaque année par les épidémies de fièvre jaune et de malaria, limitant ainsi les possibilités de développement. La volonté de vider la ville de tous les signes d'insalubrité aboutit paradoxalement à une nouvelle représentation de Saint-Louis qui n'est guère plus flatteuse. Les voyageurs qui la visitent ne s'émerveillent pas devant des rues vides et alignées, mais relèvent l'ambiance funèbre qui y règne et qui contraste avec les foules bruyantes et colorées des quartiers africains. A vouloir trop bien faire, les autorités produisent une image de ville endormie, sans activité, associée aux épidémies, aux fièvres et qui renforce les représentations négatives de la colonie. La population en France est particulièrement sensible à une littérature romanesque s'alimentant de l'exotisme et produisant des images bien plus marquantes que celles des panégyriques officiels. Saint-Louis, symbole de l'Afrique coloniale, devient dans ces récits, une cité lointaine perdue dans les sables et les fièvres, comme se plaît à la décrire Pierre Loti, qui y demeure quelques mois en 1873³⁸.

Une ville nouvelle : Dakar

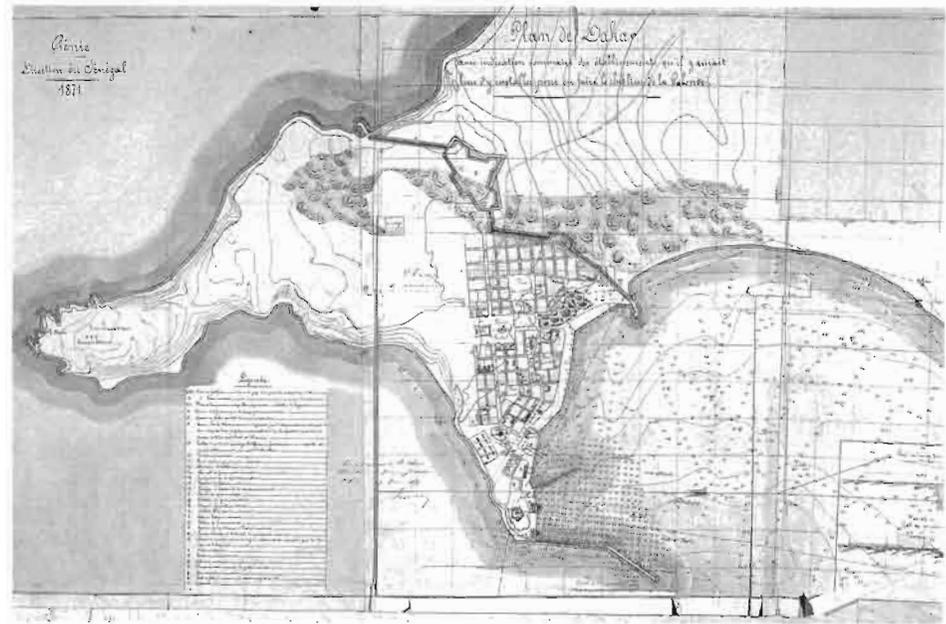
L'autorité coloniale est souveraine dans la presqu'île du Cap Vert seulement dans l'île de Gorée. La disparition de l'économie de traite entraîne un déclin momentané de ce comptoir qui se reconvertit dans le négoce de la gomme puis de l'arachide. L'espace fait défaut sur cette petite île pour accueillir les entrepôts et les locaux de l'administration ; les nouveaux venus s'agglomèrent dans des habitations dont la densité augmente sans cesse. De plus, cet établissement, comme Saint-Louis, est sous la dépendance totale du continent et donc des chefs locaux pour son ravitaillement en eau potable, en alimentation, en bois, en matériaux de construction.

Malgré l'étroitesse du site, l'administration craint de s'installer sur la terre ferme, «terre des fièvres et de la barbarie». En 1765, le gouverneur de Gorée acquiert auprès du souverain local, le Damel du Cayor, le village de Dakar et les îles des Madeleines. Cette annexion a pour but non pas de préparer la fondation d'un établissement, mais simplement de faciliter le commerce. Ce n'est qu'en 1845 que se dessine l'idée d'aller occuper cette presqu'île. En 1857 la troupe prend officiellement possession du territoire de Dakar pour faciliter la circulation des biens et des personnes sur cette terre et éviter notamment le pillage des navires qui échouent sur les rivages.

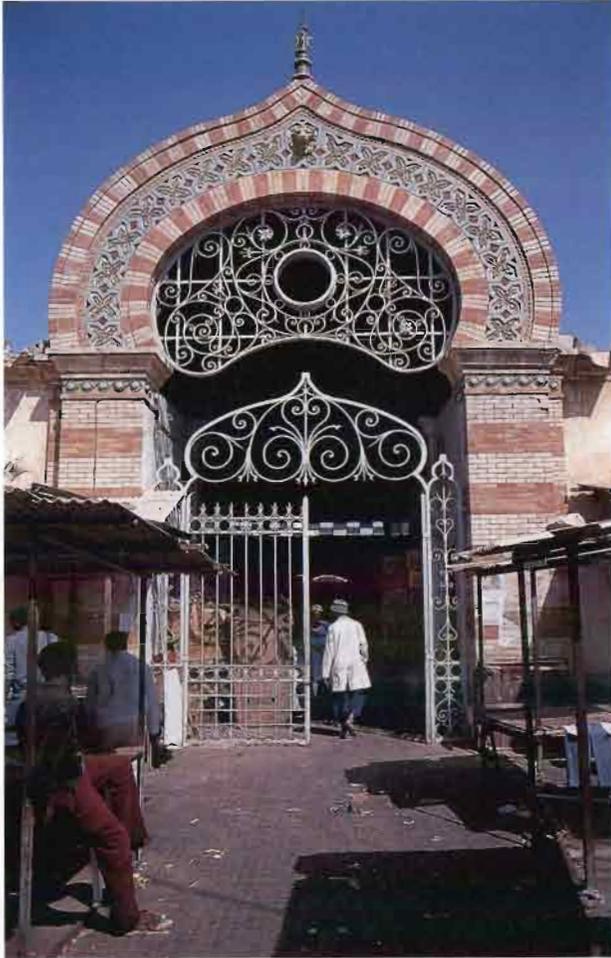
A peine la troupe débarquée, les Goréens s'empres- sent de louer ou d'acheter des terrains aux habitants de Dakar et y édifient rapidement des entrepôts. Nombreux sont ceux qui cherchent à occuper un maximum de surface dans l'unique but de spéculer. En 1862, afin de freiner cette pratique, le gouverneur Pinet-Laprade établit un vaste plan de lotissement pour la ville, où le sol est affecté de fonctions précises : des terrains sont réservés pour les édifices publics ; les zones le long de la côte, sur une largeur de 81 m, sont destinées à être des réserves foncières et doivent être vidées des constructions en paille et en terre ; les autres terrains situés à l'intérieur du périmètre de l'agglomération et déterminés par la trame orthogonale des rues dont même la largeur est définie précisément, peuvent être affectés à des particuliers selon le régime de la propriété foncière établi selon les règles du Code civil³⁹.

Cette organisation de l'espace vise notamment à éviter que ne se reproduisent les conflits apparus à Gorée ou à Saint-Louis. Dakar ne doit plus être un lieu subordonné aux intérêts des particuliers. Ce projet est unanimement critiqué par les Saint-Louisiens et les Goréens qui ne sou-

Dakar, plan de lotissement de 1871.



39. Charpy, J. (documents réunis par), *La fondation de Dakar*, Paris, Larose, 1958.



*Dakar, le marché Kermel
(1910-1920).*

40. L'agglomération nouvelle, pendant longtemps, se limite à un tracé. Pendant vingt ans, le plan de Pinet-Laprade suffira pour absorber le développement de Dakar.

haitent pas l'édification d'une ville concurrente. Plutôt que de s'y installer et de se plier aux réglementations, les habitants à l'étroit dans l'île émigrent vers l'ancien comptoir de Rufisque qui voit sa population et son activité augmenter fortement. Il devient alors le principal centre de commerce de la presqu'île du Cap Vert. En revanche, les lots régulièrement piquetés de la ville de Dakar ne se remplissent pas⁴⁰.

Le projet de ville ne se limite pas seulement à un plan, il prévoit l'édification de bâtiments destinés à abriter de nouveaux services, principalement militaires : caserne de cavalerie, caserne de gendarmerie, quartier disciplinaire et hôpital. Comme à Saint-Louis, les officiers du Génie reproduisent les modèles des atlas de constructions militaires. Ce projet de ville vise à renforcer la présence française dans la région en favorisant l'installation des colons et en réduisant la crainte de l'épidémie. Pour cela les administrateurs manquent d'outils. En proposant d'établir des canalisations le long des rues, en orientant les voies en fonction des brises, en implantant les édifices militaires et sanitaires dans les « zones les plus salubres », Pinet-Laprade ne fait que reprendre des principes anciens similaires aux recommandations de Vitruve.

Ce type de mesures n'offre guère de nouveauté par rapport à celles réalisées à Saint-Louis ; même le plan directeur de Dakar n'est pas sans rappeler à bien des égards le plan de la ville nouvelle de Saint-Phillipe de Sor dessiné une quarantaine d'années plus tôt. Seule la prise en compte du site dans la composition du plan l'en distingue. Ce souci ne résulte pas d'une réflexion plus élaborée sur

*Dakar, la cathédrale
soudano-byzantine
construite à la fin des années
trente.*



la fondation des villes mais il est simplement lié aux reliefs différents des sites. Quant aux investissements en matière de construction, ils restent concentrés dans les bâtiments militaires et dans quelques équipements.

En revanche, ce projet a une autre ambition, celle d'un développement à l'échelle d'une région. La ville doit être implantée sur une côte où existent déjà deux centres économiques, Gorée et Rufisque. Le dessein de l'administration ne consiste pas seulement à créer un port et quelques équipements mais à réorganiser l'économie agricole en la centrant dans cette ville ⁴¹.

42. La population augmente alors rapidement, elle passe de 6 000 habitants en 1887 à 8 300 en 1891 pour atteindre 18 000 habitants en 1904.

41. Pinet-Laprade imagine même la suppression de Rufisque et veut imposer plus lourdement les commerçants de ce comptoir pour favoriser leur émigration vers Dakar.

Le développement de Dakar ne débutera réellement que grâce à la construction d'une voie de chemin de fer reliant la ville à Saint-Louis et permettant l'acheminement des productions locales vers le port ⁴². Si l'activité de Rufisque se met à diminuer, celle de Saint-Louis jusqu'aux années 1920 se maintient grâce au fleuve. La suprématie de Dakar est définitivement établie lorsque la ville devient la capitale de la fédération de l'AOF en 1904. Elle bénéficie alors de la majorité des investissements d'infrastructure qui permettent principalement de construire un grand port.

Dakar, la gare construite vers 1910.



La ville coloniale modèle

La coexistence des groupes sociaux et raciaux dans la ville devient au début du xx^e siècle un des thèmes majeurs de réflexion des aménageurs coloniaux. L'idée d'isoler spatialement les groupes sociaux en fonction de leur niveau d'intégration se traduit par la division de l'espace urbain en une zone réservée aux indigènes et une zone destinée aux Blancs et aux «évolués». Les premiers, exclusivement de race noire renvoient à une Afrique d'avant l'arrivée des Blancs, sauvage et dangereuse ; les seconds sont les agents directs et indirects de la civilisation. Les uns «continuent à s'entasser dans des cases insalubres» et représentent un danger pour les autres qui se conforment progressivement aux règles de la société occidentale, telle qu'elle est phantasmée par les idéologues progressistes.

Dans un premier temps, jusqu'au début du xx^e siècle, les mesures en matière d'urbanisme visent uniquement à séparer ces deux communautés. La ville coloniale est composée des quartiers européens où logent également quelques auxiliaires africains, auxquels se greffent les villages «indigènes», repoussés à l'extérieur. L'idée de séparer les communautés dans la ville s'accorde avec l'économie locale. Les ressources financières consacrées à ces contrées restent limitées ; aussi est-il nécessaire de les dépenser avec parcimonie. S'ils veulent produire en Afrique les signes et les codes de la nation française, les autorités réalisent qu'il leur est impossible de transformer la totalité de la ville.

À partir des années 1910, l'accroissement des activités et de la population dans certaines villes amène l'administration à modifier ses positions. L'extension des villages Indigènes tout autour de la ville blanche pose divers problèmes. Cette population pourrait se révolter contre l'autorité coloniale ; pour certains la ville blanche apparaît cernée par la «primitivité», pour d'autres elle risque d'être atteinte par les miasmes émanant de ces quartiers.

La crainte de l'épidémie n'est pas simplement médicale ou sociale ; une épidémie bloque l'économie urbaine⁴³. La ville contaminée est alors isolée militairement du reste du territoire afin de limiter les risques d'extension de l'épidémie et les marchandises comme les hommes ne peuvent plus circuler. Enfin, la disproportion de plus en plus grande entre les quelques rues rectilignes des centres européens et les villages indigènes met en évidence les limites du projet assimilationniste de colonisation. Le modèle à suivre en terme d'établissement n'a

44. Dans ce contexte, l'administration envisage de mettre fin à la coexistence de deux formes d'urbanisation et de transformer les modes d'accès au sol et d'occupation de l'espace dans les villages indigènes entourant les centres urbains. Les premiers projets sont imaginés pour les villes nouvelles des régions de plantation d'arachide au sud de Dakar mais les premières opérations d'envergure sont menées dans cette ville.

guère d'incidence auprès de l'ensemble de la population⁴⁴.

La division sociale de la population au niveau de l'espace urbain n'a toutefois pas dans les colonies françaises d'Afrique et particulièrement au Sénégal la même force et l'incidence que dans les colonies anglaises ou belges. On ne peut à proprement dit y parler de ségrégation raciale comme cela fut réalisé en Afrique du Sud. Par exemple, la libre circulation entre les quartiers reste possible même si elle n'est pas encouragée : à Saint-Louis, certaines rues où demeuraient les Européens étaient interdites aux Noirs à l'heure de la sieste. Il n'y a pas non plus de production d'équipements distincts selon les races (transports, loisirs).

La pensée coloniale française évitera toujours — et notamment au niveau de l'organisation de l'espace —, de s'appuyer sur le discours racial d'autant qu'il peut être en contradiction avec certaines lois édictées dans les colonies au xix^e siècle tels que le régime du Code civil et la loi communale de 1885. De plus, le développement avant la phase de colonisation d'une classe commerçante métis puis noire dans les comptoirs limite cette possibilité. Ainsi, à Dakar comme à Saint-Louis, malgré la création de quartiers indigènes, de nombreux Africains font valoir leurs droits fonciers et continuent à résider dans les vieux quartiers où logent les Européens. Enfin, la colonisation française n'est pas une colonisation de peuplement. La population blanche qui reste très faible numériquement a besoin de nombreux intermédiaires africains pour faire fonctionner l'appareil et ne peut donc en même temps les repousser hors de la ville.

43. Pulvéris, «Une épidémie de fièvre jaune à Saint-Louis en 1881», in *Bulletin de l'IFAN* (Dakar), série B, xxx, n° 44, 1968.

La ville indigène : la Médina de Dakar

L'idée de déplacer les établissements des Africains apparaît dès la fondation de Dakar. En 1858, certains villages Lebou sont évacués pour que les Européens puissent s'installer. Cette pratique est reproduite à plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle mais se réalise sans trop de heurts car elle ne concerne qu'un nombre limité de personnes. La nouveauté de l'opération de la Médina réside dans l'importance du déplacement envisagé.

L'épidémie de peste de 1914 dans les quartiers où résident des Africains est l'argument invoqué. Dans un premier temps, l'administration veut établir des cordons sanitaires autour des zones touchées par l'épidémie mais leur dispersion dans la ville désorganise totalement la circulation et l'économie. Rapidement, toute la ville est déclarée sinistrée. Le projet de déplacer la population indigène dans la périphérie est alors envisagé afin de réduire dans la ville les risques de propagation de l'épidémie⁴⁵.

Les premières mesures concernent l'habitat. A l'intérieur d'un périmètre, toutes les maisons en matériaux précaires — bois, paille, carton — doivent être détruites ; quant aux maisons en «dur», elles seront seulement désinfectées. Les habitants des premières ne pourront demeurer sur place que s'ils reconstruisent en matériaux durables, sinon ils seront expulsés dans le nouveau quartier. Les médecins considèrent en effet que les rats qui véhiculent le bacille sont plus nombreux dans les maisons en matériaux précaires que dans celles en maçonnerie. La violence des protestations conduit le Gouverneur général à revenir sur certaines mesures : les Lebou peuvent demeurer dans la ville s'ils reconstruisent en matériaux durables. Finalement, un grand nombre d'Africains restera sur place et le quartier de la Médina accueillera principalement les migrants récents et les citoyens ne possédant pas de titres fonciers⁴⁶.

L'opération de la Médina est un exemple de la doctrine coloniale sur la ville. Elle précise aussi l'organisation des quartiers indigènes. Ce type de quartier est désormais défini selon les principes du lotissement appliqué dans les quartiers européens. Le plan respecte une trame orthogonale qui marque les emprises des parcelles et des rues. Les occupants sont nominalement désignés et acquièrent un permis d'occuper reconnu par l'administration. Ce titre, réservé aux Africains, est cessible à un tiers à condition qu'il soit indigène, et ne permet pas à l'administration de «déguerpir» le quartier sans verser d'indemnité aux occu-

pants. De ce fait, seule la construction en matériaux précaires est tolérée afin de limiter les éventuelles indemnités. Enfin, les bâtiments édifiés ne sont qu'à usage exclusif d'habitation ; ces quartiers ne sauraient concurrencer les quartiers commerciaux.

La Médina sera progressivement agrandie avec le développement de Dakar. Ce quartier ne représente plus aujourd'hui qu'une petite partie de l'agglomération mais symbolise encore une certaine forme d'urbanisation.

45. Betts, «The Establishment of the Médina in Dakar», in *Africa*, vol. XLI, n° 2, avril 1971.

46. A la fin des années 1920, la population de la Médina compte 8 000 personnes ; 20 000 Africains continuent à résider dans les anciens quartiers de Dakar. Cf. Seck, A., *Dakar métropole ouest africaine, mémoire IFAN, Dakar, 1970*.

Dakar, baraque coloniale des années 1900-1910.



La ville blanche : le plateau

L'implantation des citadins dans la ville blanche est autrement plus réglementée que dans les quartiers indigènes où l'administration française n'opère pas de regroupements particuliers, ethnique par exemple. Dans cette portion de ville, les aménageurs tentent d'appliquer le principe de séparation spatiale des activités et des communautés, déjà parfois appliqué à une échelle plus réduite dans certains comptoirs, par exemple le quartier de la mission ou celui de «l'escale» où se réunissent les traitants⁴⁷.

47. Royer, J. (textes réunis par), *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, Paris, 1932-35.

L'administration civile d'une part et l'administration militaire d'autre part sont les principaux acteurs de l'aménagement de ces quartiers auxquels s'ajoutent parfois les missions religieuses qui occupent souvent de vastes terrains. Religieux et militaires, bien que peu nombreux, impriment fortement leur marque dans ces quartiers et encouragent une extension horizontale. Leurs domaines ne sont souvent peuplés que de quelques dizaines de personnes. Les fonctionnaires civils, loin de remettre en cause leurs privilèges en matière d'implantation, cherchent à les imiter en revendiquant de vastes parcelles. Peu à peu se constituent dans les villes coloniales des quartiers réservés aux fonctionnaires européens, à vocation essentiellement résidentielle et possédant un paysage et une ambiance spécifiques. Des villas aux plans issus des catalogues alors en vigueur, sont construites dans de grandes parcelles, généralement regroupées par quatre formant ainsi un «carré», unité de base des plans des lotissements. Ces maisons au début du xx^e siècle ne se distinguent guère les unes des autres. Elles reprennent les principes d'organisation spatiale des logements militaires. Aussi, lorsque des bâtiments publics sont édifiés dans ces quartiers (école, dispensaire...) ils sont souvent semblables aux maisons d'habitation.

Cette homogénéité n'est pas toujours remarquable tant les édifices sont rapidement masqués par la végétation. Le paysage de la ville blanche renvoie à celui des cités-jardins et évoque un parc urbain où seraient disséminées régulièrement des habitations. Faiblement peuplé, ce quartier est peu fréquenté et se distingue des autres espaces urbains par le silence qui y règne.

La position sociale privilégiée des fonctionnaires civils et militaires se traduit dans l'espace urbain. Leurs résidences sont le plus souvent regroupées sur un terrain surélevé considéré comme plus salubre qui domine la ville, à l'image de l'acropole gréco-romaine, d'où l'appel-

L'Institut Pasteur sur le plateau de Dakar.



lation de «plateau». A Saint-Louis, le sol uniformément plat ne permet pas d'isoler cette population sur un monticule. En outre, l'ancienneté du peuplement de l'île oblige l'administration à composer avec les habitants. Les fonctionnaires sont systématiquement regroupés dans les quartiers nouvellement lotis dans le nord de l'île et dans le quartier de Sor. A Dakar, la création d'un plateau est d'autant plus facile que le site s'étend sur un promontoire. En même temps que se développe la Médina à l'extérieur de la ville, s'étend au nord le nouveau quartier réservé aux Européens.

La maison à véranda

La ville coloniale ne se caractérise pas seulement par son organisation spatiale. Elle possède un modèle d'habitat spécifique que l'on remarque principalement dans les quartiers où demeurent les Européens. La maison à véranda symbolise le mode de vie du colon même si à l'origine, elle n'est destinée qu'à quelques groupes de la population blanche. Au Sénégal, Dakar, plus que Saint-Louis déjà fortement urbanisé à la fin du XIX^e siècle, est le lieu où se développe le plus ce type d'habitation, notamment sur le plateau.

La maison à véranda apparaît à la fin du XIX^e siècle comme une réponse à diverses préoccupations dans les colonies. En premier lieu, elle répond dans son organisation aux exigences des climats tropicaux. En outre, elle est en conformité avec les réglementations hygiénistes. Enfin, elle est facile à mettre en œuvre. Plus globalement, elle permet d'imprimer un style particulier à l'habitation coloniale et a valeur de modèle. Elle se distingue d'une part de l'habitat métropolitain d'autre part de l'habitat vernaculaire.

Les ingénieurs qui conçoivent ce modèle ne se réfèrent pas particulièrement au contexte africain. Pour résoudre la question de «l'habitat tropical aux colonies», ils cherchent des solutions dans ce qui a été déjà produit dans d'autres colonies, espagnoles en Amérique latine, anglaises en Asie. La présence de vérandas tout autour des corps d'habitation dans ces pays leur semble une solution adéquate. D'abord destiné aux militaires, ce type de construction est ensuite étendu aux édifices civils, à usage public et privé, en même temps qu'il est affiné.

Les pièces d'habitation, toutes alignées, s'ouvrent systématiquement sur deux côtés afin d'assurer une bonne ventilation ; leurs dimensions oscillent entre quatre et cinq mètres de côté et leur forme est généralement un

*Modèle de villa coloniale
«Placimbo» pour le Sénégal
dans les années vingt.*



carré. Le volume du bâtiment diffère principalement en fonction du nombre de pièces juxtaposées. En même temps, le bâtiment est surélevé afin de renforcer la protection contre l'humidité et les insectes.

La standardisation de la construction est favorisée par son mode de production : l'édification de voies de chemin de fer entraîne l'utilisation de ce métal dans la construction. Les entreprises productrices cherchent à étendre leurs exportations et proposent des solutions constructives pour les colonies faisant appel à ce matériau. Des fermes et des poteaux importés en morceaux de France sont montés sur place. La recherche de nouveaux marchés pour les entreprises françaises est un facteur décisif de transformation. Les producteurs de tuiles de Bordeaux et de Marseille investissent les colonies. Progressivement, les toits plats en « argamasse » mal adaptés au rayonnement du soleil et à la violence des précipitations sont remplacés par des toits en pentes recouverts de tuiles romanes puis mécaniques. Ces différents matériaux, produits en France, permettent d'éviter de former une main-d'œuvre très spécialisée. Seuls des manœuvres sont nécessaires pour monter les édifices. La maison à véranda, réservée aux employés européens de l'administration, devient au début du xx^e siècle le symbole de l'architecture coloniale. A Dakar, la quasi-totalité des édifices construits dans les quartiers commerciaux du port puis sur le plateau se réfèrent à ce modèle même s'ils ne le respectent pas en tous points.

Le paysage régulier du plateau ne séduit cependant pas tous les habitants et les visiteurs. L'architecture standardisée et les trames orthogonales des lotissements produisent un paysage quelque peu monotone. Ces formes impriment un ordonnancement militaire qui n'a pas grand chose à voir malgré les tuiles roses des toits, avec le paysage des villes du midi de la France, que de nombreux colons aimeraient retrouver. A partir des années 1910, les administrations civiles plus sensibles que les militaires à ces critiques tentent de modifier cette image en encourageant la production d'un habitat visuellement plus diversifié⁴⁸.

La similitude des villas tient dans sa fonction d'origine. Les militaires qui ont les premiers fait appel à ce type d'habitat ne cherchaient qu'à réaliser un abri salubre pour les troupes, facilement démontable pour pouvoir être transporté. La reproduction de cette forme dans les villes ne s'accompagne pas immédiatement d'une réflexion sur les nouvelles fonctions qu'elle doit accueillir, d'où son uti-

lisation à des fins de logement aussi bien qu'à des fins professionnelles.

L'évolution et la diversification du modèle sont l'œuvre d'une administration civile qui considère que le projet de colonisation ne peut se satisfaire de considérations stratégiques à court terme. Pour avoir une incidence dans le long terme, il doit être accompagné de mesures visant à modifier les mœurs des colons et des colonisés. En offrant aux fonctionnaires européens un cadre d'habitat plus « confortable », l'administration cherche à imprimer dans la ville, des figures de la civilité bourgeoise et familiale que ne véhiculaient guère les troupes.

Cette volonté se traduit à partir des années 1920 par un encouragement à faire venir dans les colonies des ménages. Jusqu'alors, la population blanche était quasi exclusivement masculine. L'arrivée de femmes et d'enfants est conçue comme un moyen d'assagir un monde de célibataires, encore faut-il leur offrir un cadre susceptible de leur convenir et les atteler à cette tâche. En visant à transformer en de coquettes villas des logements de fonction, l'administration espère modifier le mode de vie des Blancs dans les villes qui s'organisent alors plus autour de la fréquentation des bars et des bordels que sur celle des églises.

Progressivement les villas construites se distinguent les unes des autres. Si leurs modes d'organisation et de construction continuent à s'accorder avec les prescriptions hygiénistes (surélévation, orientation, ventilation...), leurs formes renvoient à un imaginaire petit bourgeois. Elles sont généralement plus grandes afin d'accueillir la famille tout entière et d'offrir à la femme un vaste espace d'occupations domestiques. Néanmoins l'épouse ne saurait se fatiguer sous ces « climats pénibles », elle bénéficie d'une nombreuse domesticité pour les tâches de base qui lui permet de consacrer son temps à la promotion d'un art de vivre colonial. Elle assure l'ordre domestique dans la ville blanche et peut ainsi s'identifier aux maîtresses de maison de la bourgeoisie française.

Ce type de villa ne se contente plus d'être une suite de pièces alignées toutes identiques. Les pièces selon leurs fonctions sont de tailles différentes — un salon ne saurait devenir une chambre à coucher. Outre la véranda qui s'élargit, devenant une sorte de salon extérieur ouvert sur le jardin (peut-être en référence avec les demeures des propriétaires terriens du sud des Etats-Unis), des circulations internes apparaissent, limitant les contacts directs entre les pièces et préservant ainsi leur « intimité ». En

48. Série 4p, pièces 102 à 170, Archives nationales du Sénégal.

outre, salles de bains, cuisine et réserves sont plus vastes et plus nombreuses.

Les différents membres de la famille possèdent leurs territoires propres dans la villa, régentée par la maîtresse de maison. La domesticité occupe un «quartier réservé» et circule uniquement dans certaines zones et à certains moments, afin d'éviter des contacts inopportuns avec les maîtres. Boys, cuisiniers, gardiens et jardiniers sont généralement localisés dans des pièces de services situées à l'arrière de la villa ou dans des annexes au fond du jardin dans lequel ils pénètrent par un accès particulier. La villa coloniale a aussi ses quartiers indigènes. Le paysage symétrique et régulier des premiers logements coloniaux disparaît au profit d'édifices centrés sur une façade principale ouvrant sur les espaces de réception ; l'arrière de la maison étant généralement l'espace de travail des domestiques.

Quant à la véranda, qui auparavant entourait l'ensemble du corps d'habitation, elle est souvent en partie occupée par certaines pièces, cuisine, salle de bains, remise qui limitent la circulation périphérique. Toutes ces modifications produisent un nouveau paysage, plus irrégulier, aux formes moins massives. En outre, chaque villa se différencie de sa voisine, ne serait-ce que par les motifs des balustrades. L'idéologie pavillonnaire a atteint les colonies.

Le décorum colonial

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'administration reproduit dans les colonies le style «du vainqueur», c'est-à-dire qu'elle y fait construire des édifices semblables à ceux de la métropole. L'hôtel de ville de Dakar est une réplique parfaite de ceux édifiés en France de même que les casernes ou les batteries. Mais cette forme de monumentalité ne s'accorde pas avec le développement d'un discours et d'une pratique urbanistique spécifique dans les colonies ; en outre ce type de bâtiment s'avère coûteux à réaliser et mal adapté au climat. Malgré le désir de certains, Saint-Louis et Dakar ne seront jamais Vesoul ou Saint-Flour ; toute volonté de reproduction à l'identique apparaîtra toujours comme un mauvais plagiat.

Néanmoins, malgré les critiques, cette tendance demeure et prend parfois certaines formes particulières. Des signes de style néo-classique (frontons, colonnes balustrades, frises...) sont appliqués sur les façades principales des bâtiments coloniaux de prestige (la Chambre de Commerce de Dakar par exemple construite vers 1910). Cette orientation se réfère aux pratiques gréco-romaines,

puis plus tard anglaises, dans leurs empires respectifs pour se justifier.

Ce choix ne fait toutefois pas consensus et n'est guère compatible avec le type de bâtiment construit dans ces colonies. La petite taille des édifices s'accorde mal avec les signes de l'architecture néo-classique. Ces deux tendances subsisteront mais, à partir des années vingt, la majorité des constructions se réfèrent à une autre démarche architecturale, le néo-régionalisme qui s'accorde avec la volonté d'imprimer une sociabilité petite bourgeoise dans les villes coloniales. Le courant néo-régionaliste, particulièrement présent dans l'architecture des stations balnéaires françaises, est repris par les édiles coloniaux qui aimeraient voir le plateau de Dakar présenter le même charme que la ville d'hiver d'Arcachon. Des similitudes existent entre les cités coloniales du Sénégal et les stations balnéaires du sud de la France : des sites maritimes, un climat agréable, une population de passage oisive et fortunée... De plus, les colons sont souvent originaires des villes de Marseille et de Bordeaux ou des régions avoisinantes où sont installées les maisons de commerce traitant avec l'«outre-mer». En produisant un paysage urbain analogue, certains aménageurs espèrent que l'espace colonial africain associé encore aux fièvres malignes perdra son caractère dangereux au profit d'une image de lieu de vilégiature, plus susceptible de séduire les colons et les investisseurs. Quant à l'ennui qui peut y régner, mis en valeur par tout une littérature coloniale, il deviendra matière à repos du corps et de l'esprit qui résisteront ainsi mieux au climat et aux tentations.

Dans ce contexte, l'administration commande à des architectes spécialistes du genre en France ce type d'édifice. Peu à peu, des maisons néo-gasconnes, néo-basques et néo-provençales apparaissent sur le plateau de Dakar. Les mimosas qui entouraient ces villas au bord de la Méditerranée sont remplacés par des bougainvilliers ou des lauriers. Parallèlement sont construits à proximité de ces villas des équipements de loisir et sont créés de nombreux clubs où les colons se retrouvent pour occuper leur temps. Progressivement, leurs itinéraires dans la ville se limitent aux trajets entre les villas, les tennis, les quartiers administratifs et les gares souvent situées à proximité. Il devient possible de vivre dans ces villes en ne rencontrant comme Africains que des domestiques et finalement d'ignorer rapidement l'existence d'une autre population vivant dans d'autres quartiers où jamais les colons ne se hasardent.

*Dakar, l'immeuble principal
de la CFAO au début du siècle.*



Si l'habitat des Européens se rapporte aux courants néo-régionaux français, ils n'en est pas de même pour les bâtiments publics de Dakar construits au début du xx^e siècle. L'idée de se référer à un modèle existant demeure mais celui-ci n'est pas toujours trouvé en métropole. Si le palais du Gouverneur général rappelle certaines préfectures de province, d'autres bâtiments en ville renvoient à des formes plus originales trouvées dans les territoires conquis.

En Afrique noire, les administrateurs sensibles à la volonté d'imprimer un style colonial inspiré de l'architecture locale se heurtent à l'absence de monumentalité (contrairement à l'Afrique du Nord, modèle dans ce domaine). Il leur est difficile de transformer une case en paille en un monument imposant ; en outre, le caractère éphémère des constructions édifiées en matériaux qui se dégradent rapidement, ne permet pas de se référer à l'histoire pour trouver un modèle architectural. Aussi, jusqu'aux années 1920, les édifices publics sont dotés d'une décoration arabisante, faute d'autre support esthétique. La présence de la religion musulmane dans cette région légitime ce déplacement. A Dakar, les galeries des bâtiments publics s'ornent d'ouvertures qui reprennent les formes rondes des fenêtres et des portes des palais arabes.

Certains architectes appelés sur place tentent de se référer à des formes architecturales locales. Les mosquées du delta du Niger et les maisons des riches commerçants des anciennes villes du Mali servent de modèle ornemental à plusieurs édifices coloniaux. Si cette tendance s'affirme particulièrement dans la ville de Bamako, il se manifeste aussi à Dakar où plusieurs édifices «néo-soudanais» sont élevés. Néanmoins, l'inspiration décorative coloniale restera indécise dans cette ville comme en témoigne la cathédrale construite à la fin des années trente au style qualifié de «soudano-byzantin» au moment de sa construction.

La Chambre de Commerce de Dakar construite dans les années 1910.



Le Grand Conseil de Dakar.



Commissariat de police du quartier de Sor à Saint-Louis.

Le bâtiment de l'IFAN au sud de Saint-Louis.



Du colonial à l'international

Les maisons à vérandas, si elles sont adaptées au climat tropical, ne le sont guère au cadre urbain. Au fur et à mesure que Dakar se développe, l'espace dans le centre se fait rare et la construction sur de vastes parcelles de bâtiments ayant au mieux un étage devient de plus en plus difficile. En outre, les maisons à vérandas, dévoreuses d'espaces, sont relativement coûteuses. La véranda n'est pas un espace d'habitation à part entière et les pièces utilisables de manière permanente pour le logement ou une activité professionnelle n'occupent qu'une surface restreinte de la maison. De plus, il est difficile d'augmenter le nombre de pièces sans remettre en cause les principes de ventilation, telle que la double ouverture des pièces. Ce type d'édifice ne peut que s'étendre dans une seule direction.

Ces caractéristiques deviennent rapidement pesantes et l'administration recherche pour les grandes villes des systèmes plus fonctionnels⁴⁹. Après avoir rogné sur les dimensions des vérandas qui n'entourent progressivement qu'une partie du corps d'habitation, solution de toute façon limitée, est envisagée l'introduction dans les colonies d'autres modes de construction. L'emploi du béton réservé aux métropoles occidentales va permettre d'élever en hauteur les bâtiments. Quant à la ventilation, elle sera assurée artificiellement par des climatiseurs, comme cela est déjà le cas dans les constructions d'Amérique du Nord.

Béton armé et climatiseurs vont en quelques années bouleverser le paysage urbain. À partir des années cinquante, des immeubles de grande hauteur apparaissent dans le centre de Dakar, notamment autour de la place de l'Indépendance alors place Protet. Certains sont à usage d'habitation, d'autres à usage de bureaux, comme le «Building administratif» situé face au palais du Gouverneur général, aujourd'hui palais présidentiel, et qui réunit tous les services du gouvernement. Ces immeubles de grande hauteur (autour d'une dizaine d'étages) se distinguent cependant de leurs cousins européens par la présence sur les façades principales de pare-soleil et d'ouvertures en claustra. Ces éléments évitent la climatisation de tous les espaces intérieurs, en particulier ceux de circulation repoussés comme dans les maisons à vérandas à l'extérieur des pièces d'habitation. Ils affectent un style particulier à ces édifices remarquables aussi par la présence systématique en dessous des fenêtres des climatiseurs parallélépipédiques. Ces bâtiments, repères visuels,

renforcent encore l'opposition entre la ville «blanche» où ils sont en majorité situés et la ville indigène faite de constructions pour la plupart en rez-de-chaussée.

Les derniers signes d'une architecture tropicale disparaissent dans les années soixante. La réduction du coût de l'énergie pousse alors à la climatisation intégrale. Les façades des immeubles deviennent identiques à celles des bâtiments construits en Europe à la même époque. La crise de l'énergie et la remise en cause d'un style international uniforme fait porter aujourd'hui un nouveau regard sur l'architecture coloniale. Même si elle symbolise encore pour beaucoup les privilèges d'une minorité, elle reste un exemple d'adaptation aux conditions climatiques locales que de rares sociétés contemporaines ont réussi à approcher.

49. Dakar compte en 1946 presque 200 000 habitants.